



LIVRE BLANC de l'OCM

Fruits & Légumes



Publié par l' A.R.E.F.L.H

Un rapport positif des 20 ans de l'Organisation
Commune des Marchés

2017



ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS PRODUCING FRUIT, VEGETABLES AND ORNAMENTAL PLANTS

ASSEMBLÉE DES RÉGIONS EUROPÉENNES FRUITIÈRES, LEGUMIÈRES ET HORTICOLES

ASSEMBLEA DELLE REGIONI EUROPEE FRUTTICOLE ORTICOLE E FLORICOLE

ASAMBLEA DE LAS REGIONES EUROPEAS HORTOFRUTÍCOLAS

L'OCM FRUITS ET LEGUMES

UNE POLITIQUE, UNE AMBITION, UNE REALITE

EDITORIAL DE SIMONA CASELLI, PRESIDENTE DE L' AREFLH	4
LISTE DES ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES.....	5
L'OCM FRUITS ET LEGUMES A 20 ANS.....	6
LES FRUITS ET LEGUMES, UN SECTEUR STRATEGIQUE POUR L'UNION EUROPEENNE	7
Rappelons quelques fondamentaux.....	8
Les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités.....	8
L'OCM, UNE POLITIQUE NOVATRICE POUR L'AGRICULTURE EUROPEENNE – BILAN DE SA MISE EN OEUVRE.....	10
L'Organisation de Producteurs, la clé de voûte de l'OCM	10
Des avancées qui méritent d'être soulignées.....	11
L'OCM, une évolution positive permanente – un état des lieux	13
Une progression du nombre et de la représentativité des OP	13
Des niveaux d'organisation des producteurs très différents selon les pays.....	16
Des AOP qui permettent une dimension collective plus large.....	17
Les Programmes Opérationnels, le socle de l'OCM	19
Une large gamme d'actions structurantes	24
Les Organisations de Producteurs, des acteurs économiques engagés.....	28
En Belgique	28
En Italie.....	29
En France	30
En Espagne.....	31
En Grèce.....	33
Au Portugal.....	33
Les OP prennent la parole	34
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....	38
Encore mieux concentrer l'offre.....	38
Une aide spécifique pour le développement de la production biologique.....	38

Une gestion de crises plus efficace.....	39
Les actions qualité, recherche et environnement.....	39
La transparence du marché.....	39
Les méthodes de contrôle et d' audits.....	40
CONCLUSION DE JEAN-LOUIS MOULON, VICE-PRESIDENT DE L'AREFLH.....	41
ANNEXES.....	42
En Belgique.....	42
En Italie.....	42
En France.....	45
En Espagne.....	47
En Grèce.....	50
Au Portugal.....	51
PRESENTATION DE L'AREFLH.....	53
Nos objectifs.....	53
Les thématiques prioritaires:.....	53
Groupes de travail et Commissions:.....	53
REMERCIEMENTS.....	54

EDITORIAL DE SIMONA CASELLI, PRESIDENTE DE L'AREFLH



L'Assemblée des Régions Fruitières, Légumières et Horticoles créée en 2000, dont le siège social est à Bordeaux (Nouvelle Aquitaine), réunit 19 régions et 23 AOP de 7 pays (Autriche, Belgique, France, Italie, Espagne Grèce et Portugal). Les productions associées représentent près de 45 % de la valeur de la production agricole européenne de fruits et légumes.

Les principales missions de l'AREFLH sont :

- Représenter et défendre les intérêts économiques et sociaux des secteurs fruits et légumes et des fleurs auprès des institutions européennes et internationales
- Favoriser les échanges d'expériences, favoriser les partenariats et les projets communs entre les membres associés
- Etre une force de propositions sur les principaux thèmes qui influencent le secteur des fruits et légumes et de l'horticulture.

L'AREFLH s'est fortement mobilisée dans le cadre de l'OCM fruits et légumes qui est l'instrument clé de l'Europe pour le développement du secteur : un instrument original et innovant qui, mettant les OP et AOP au centre du système, a réussi à conjuguer compétitivité et durabilité comme la clé de voute du regroupement des producteurs et du renforcement de la filière. Les aides accordées aux producteurs au travers des OP se situent dans le cadre d'une programmation qui prend en compte la demande du marché. L'OCM fruits et légumes répond à l'objectif de renforcement du pouvoir contractuel des producteurs et de structuration de la filière. Les autres filières agricoles ont manifesté leur intérêt à l'égard de l'organisation mise en place par le secteur des fruits et légumes.

En tant que présidente de l'AREFLH je suis fière de pouvoir présenter 20 années d'expériences qui ont abouti des résultats importants. Ces éléments sont détaillés dans ce Livre Blanc de l'OCM qui présente également un certain nombre de propositions d'améliorations. Les défis de la mondialisation et de la demande croissante pour des produits « écologiques » (agriculture biologique et de production intégrée) doivent être relevés par le secteur avec les moyens les plus efficaces : une meilleure concentration de l'offre et de l'organisation de la filière pour donner plus de force aux OP, une gestion des risques plus efficace (également grâce aux améliorations contenues dans le règlement OMNIBUS activement soutenu par l'AREFLH), des investissements pour l'innovation dans la filière et pour un développement plus rapide des productions respectueuses de l'environnement, de nouveaux instruments pour améliorer la transparence du marché.

Le chantier à peine ouvert de la réforme de la PAC, les régions fruitières et légumières de l'AREFLH affirment que l'OCM, avec certaines améliorations nécessaires, doit représenter pour le présent et le futur un instrument indispensable non seulement pour son impact positif pour le secteur mais aussi pour la spécificité de son dispositif administratif et financier.

LISTE DES ABREVIATIONS

UE	Union Européenne
OCM	Organisation Commune du Marché
OP	Organisations de Producteurs
AOP	Associations d'Organisations de Producteurs
PO	Programmes Opérationnels
VPC	Valeur de la Production Commercialisée
IGP	Indication Géographique Protégée
PI	Production Intégrée
FO	Fonds opérationnels

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'OP de 2004 à 2015	15
Tableau 2 : Nombre d'AOP de 2004 à 2015	19
Tableau 3 : Dépenses totales des Programmes Opérationnels en Europe	22
Tableau 4 : Mesures des Programmes Opérationnels	23

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Graphiques 1, 2 et 3 : Nombre d'OP par pays : évolution 2004/2015	16-17
Graphique 4 et 5 : Classement par ordre croissant et par pays du % d'organisation en valeur et du nombre d'OP	18
Graphique 6 : Nombre d'AOP pour 9 pays	20
Figure 1 : Dépenses totales des programmes opérationnels en Europe	23
Graphiques 7 et 8 : Répartition des mesures des programmes opérationnels en 2012 et 2015	23
Graphiques 9 à 18 : Programme opérationnel : répartition des mesures	9-18

L'OCM fruits et légumes était innovante en 1997, elle reste moderne en 2017.

De 1970 à 1997, l'intervention de l'Union Européenne (UE) portait essentiellement sur une gestion quantitative de l'offre par des mécanismes de rééquilibrage en situation de surproduction au travers des retraits de marché. Cela a conduit dans certaines situations à des retraits massifs et au maintien de productions qui ne correspondaient plus à la demande des marchés.

En 1997 une nouvelle politique a été mise en place, l'OCM, totalement novatrice. Elle était fondée sur les principes suivants :

- Renforcer l'orientation vers le marché et la compétitivité du secteur,
- Concentrer l'offre pour donner un meilleur revenu aux producteurs,
- Adapter la production aux exigences du marché et aux attentes des consommateurs,
- Améliorer la capacité des producteurs à gérer les crises,
- Développer les pratiques respectueuses de l'environnement : au moins 10% des dépenses de chaque Programme Opérationnel sont consacrés à des mesures environnementales,
- Encourager la consommation de fruits et légumes,
- Développer l'accessibilité des fruits et légumes.

Avec **les Organisations de Producteurs au centre** de ce dispositif et leur outil de progrès technique et économique, les **Programmes Opérationnels**, l'OCM a permis à la production et à l'ensemble de la filière de s'organiser pour faire face aux défis d'un marché globalisé où la concurrence est largement présente.

20 ans après **le bilan que l'on peut en faire est très positif** pour les producteurs organisés et pour l'ensemble de la production.

LES FRUITS ET LEGUMES, UN SECTEUR STRATEGIQUE POUR L'UNION EUROPEENNE

Les fruits et légumes sont un secteur fondamental pour l'agriculture européenne avec une production qui **représente près de 21% de la valeur de l'agriculture européenne** (légumes 13,6% ; fruits 6,7% ; Eurostat 2016). La valeur totale de la production de fruits et légumes en Europe est supérieure à 50 milliards d'euros pour 1,4 millions d'exploitations agricoles et l'ensemble de la chaîne de valeur représente 150 milliards d'euros et 750 000 emplois (Eurostat).

Axée sur des petites et moyennes surfaces, le secteur fait vivre de nombreuses exploitations familiales qui sont une source importante d'emplois dans des zones rurales, lesquelles n'ont souvent pas d'autres alternatives économiques.

C'est dire le rôle déterminant de la filière fruitière et légumière pour l'emploi rural et pour la société toute entière. Les fruits et légumes sont des produits à haute valeur ajoutée avec une gamme très large d'espèces et de variétés, ils participent activement à l'activité économique et à l'emploi de nombreuses régions et permettent également le maintien des écosystèmes ainsi qu'une occupation durable des territoires.

Une très large part de la production est consommée dans son propre pays d'origine. Le commerce intracommunautaire est constitué majoritairement de fruits et légumes produits dans les autres états membres, pour des flux représentant environ 30 millions de tonnes et pour une production totale de 70 millions de tonnes.

L'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, la Pologne et la France sont les principaux fournisseurs de fruits et légumes pour les autres états membres.

En 2015 l'UE a importé plus de 13 millions de tonnes des pays tiers pour 14 milliards d'euros. Les exportations ont atteint 5,8 millions de tonnes pour 4,4 milliards d'euros. Le commerce extérieur reste très déséquilibré.

Cela démontre la **très forte internationalisation** à laquelle est confrontée ce secteur de production. Il doit faire face à des acteurs internationaux qui bénéficient de conditions de production souvent très avantageuses avec des coûts de main-d'œuvre à bas prix, des normes environnementales, de sécurité et de qualité moins strictes.

De plus, **les fruits et légumes sont une pièce maitresse d'une alimentation saine, équilibrée et durable**. Ils sont fortement recommandés par le corps médical car ils permettent de lutter contre certaines maladies cardiovasculaires et certains cancers. Ils permettent également de lutter efficacement contre le surpoids et l'obésité qui touchent un nombre croissant de personnes en Europe et en particulier les jeunes (l'obésité a franchi le seuil de 20% dans de nombreux pays).

Malgré cela la consommation journalière en Europe n'est que de 353 g par personne en 2014 (source Freshfel). Cela représente une augmentation de 1,6% par rapport à 2013 et de 0,3% par rapport à la moyenne 2009 /2013. Rappelons que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé portent sur une consommation journalière de 400 g. De même, la consommation de fruits et légumes reste très inégale selon les pays en Europe. Il faut enfin remarquer que les jeunes sont largement sous consommateurs et, si cette tendance perdure, les conséquences pour le secteur risquent d'être très graves.

Rappelons quelques fondamentaux

- **Les fruits et légumes sont des produits périssables**, fortement dépendants des conditions et des aléas climatiques tant au niveau quantitatif que qualitatif. Les cycles de production, pour beaucoup de productions maraichères, sont courts et de l'ordre de quelques semaines.
- Ils sont fragiles et nécessitent des soins attentifs et constants pour lutter contre les maladies et les ravageurs.
- **Ils mobilisent des investissements importants** pour créer les outils de production (vergers fruitiers ou serres maraichères) et les infrastructures de stockage, de tri qualitatif et d'emballage, ainsi que pour conduire à son terme le cycle annuel de production. Les coûts de production, composés en grande partie de main-d'œuvre, sont très élevés et parmi les plus hauts du monde.
- **Ils dégagent une forte valeur ajoutée par hectare** et sur des surfaces réduites (les fruits et légumes occupent 3% du territoire agricole de l'UE).
- Ils permettent ainsi le maintien d'un tissu agricole dense dans beaucoup de régions.
- Ils sont source d'emploi à tous les stades de la chaîne de valeur (30% environ des emplois agricoles en Europe).
- **Le marché des fruits et légumes est très fluctuant**, instable avec une très forte volatilité des prix. La production joue le rôle d'amortisseur pour l'ensemble de la filière en situation de crises qui sont malheureusement fréquentes.
- **L'offre reste très atomisée face à une distribution très puissante** : 1 500 OP ne regroupent que 46% de la production européenne, ce qui reste insuffisant.
- **Nous sommes essentiellement dans un marché d'offre** où le disponible conditionne la formation du prix. La grande majorité des espèces fruitières et légumières sont « météosensibles ». L'acte d'achat est largement conditionné par la météo.
- Les fruits et légumes ne sont financés qu'à hauteur de **3,5% du budget** de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités

<p>Les forces</p>	<p>Une offre abondante, saine, et de qualité permettant un bon approvisionnement du marché.</p> <p>Une large gamme variétale</p> <p>Des produits aux caractéristiques identifiables (production intégrée, biologique, IGP, DOP).</p> <p>Maintien du maillage territorial et de l'emploi.</p> <p>Forte contribution à la santé des consommateurs.</p>	<p>Les faiblesses</p>	<p>Coûts de production élevés.</p> <p>Fragmentation de l'offre.</p> <p>Approche commerciale insuffisamment structurée.</p> <p>Rapport de forces déséquilibré avec la distribution.</p> <p>Essoufflement de la consommation.</p>
-------------------	--	-----------------------	---

<p>Les risques</p>	<p>Crises de marché récurrentes.</p> <p>Pouvoir de négociation trop faible face à la distribution organisée et au grand commerce international.</p> <p>Forte concurrence sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux de pays à bas coûts de main-d'œuvre et qui ne sont pas soumis aux exigences environnementales et sociales européennes.</p> <p>Instabilité politique à l'échelle mondiale.</p>	<p>Les opportunités</p>	<p>Productions situées dans des zones favorables (relation qualité/territoires).</p> <p>Introduction permanente d'innovations (produits et procédés).</p> <p>Evolutions dans la chaîne d'approvisionnement et régulation des marchés.</p> <p>Ouverture de nouveaux marchés.</p>
------------------------	--	-----------------------------	---

Pour faire face à ces défis qui, s'ils ne sont pas traités, mettent en péril l'ensemble du secteur productif européen, **l'OCM** des fruits et légumes constitue un outil puissant. Pour un budget modeste (3% du budget agricole de l'UE), il joue un **effet de levier** important pour l'organisation des producteurs, leur compétitivité et l'adaptation et la modernisation de leurs outils de production.

Du fait de la dynamique créée par les OP, l'ensemble du secteur des fruits et légumes a renforcé sa capacité d'adaptation à la demande des marchés, et cela a permis aux exploitations agricoles associées de moderniser leurs outils de production et les systèmes de culture.

L'OCM, UNE POLITIQUE NOVATRICE POUR L'AGRICULTURE EUROPEENNE – BILAN DE SA MISE EN OEUVRE

L'Organisation de Producteurs, la clé de voûte de l'OCM

Le concept d'OP est né du constat du grand déséquilibre qui perdure dans les rapports de forces entre la production, encore trop atomisée, et son aval dans la chaîne de distribution, au contraire très concentré.

L'objectif premier de l'OCM fruits et légumes est donc de développer et de soutenir la création d'OP pour contribuer au rééquilibrage du rapport de forces entre la production et la distribution.

Pour cela, l'OP est d'abord un opérateur économique, et l'OCM une politique orientée vers le marché.

Quelles sont les caractéristiques d'une OP ?

- C'est une personne morale.
- Elle est constituée par les producteurs membres en totalité ou en majorité selon les pays.
- Ce sont les producteurs qui détiennent le pouvoir de décision, sans que personne ne puisse avoir une position dominante directement ou indirectement.
- Elle doit avoir une envergure économique suffisante pour peser sur le marché (fixée par les Etats membres).
- Sa première mission est d'organiser la mise sur le marché de la production de ses adhérents.
- Pour réaliser cette mission, elle doit connaître la production de ses adhérents (prévisionnelle puis réelle et le cas échéant stockée).
- Elle met à leur disposition les moyens adéquats de tri qualitatif, stockage, préparation et conditionnement.
- Elle doit orienter les productions en quantité et en qualité pour répondre à la demande des marchés.
- Elle doit disposer des moyens humains pour réaliser ses missions et tenir une comptabilité.
- Elle doit en particulier assurer un appui technique, notamment sur les aspects environnementaux (la reconnaissance est éco-conditionnée).

« Pour moi, l'OCM a permis de se regrouper commercialement mais aussi humainement et de développer les vergers ainsi que les mesures techniques et environnementales. »

Xavier Simier
Arboriculteur et président de l'OP SARL Fruits du Loir
France

Fruits du Loir est une OP à statut de société spécialisée dans les pommes et les poires

« Toutes les OP de notre territoire sont d'accord pour dire que les avantages découlant de l'OCM sont innombrables. »

OP del Trentino Alto Adige,
Italie

Des avancées qui méritent d'être soulignées

L'aide européenne :

A l'origine des PO, le taux d'aide de l'UE n'était connu qu'a posteriori lorsque les dépenses étaient exécutées et déposées auprès de l'autorité de gestion de l'Etat membre. Les OP bénéficiaient d'un taux minimum garanti et le taux définitif n'était connu qu'une fois que tous les Etats membres avaient transmis leur consommation budgétaire à la Commission Européenne .

De 1997 à 1998, le taux garanti était de 2% avec un plafond de 4% connu a posteriori en fonction de la consommation réelle des Etats membres.

A partir de 1999, le taux garanti a été augmenté à 2,5% avec un plafond de 4,5%, également connu à posteriori.

Actuellement, le taux est connu à priori avec un pourcentage maximum de 4,1% en 2000, complété en 2007 par un volet prévention et gestion de crise de 0,5% portant le taux maximum à 4,6% de la valeur de la production commercialisée par l'OP.

La part professionnelle :

Jusqu'en 2007 la part professionnelle (50%) était obligatoirement payée par chaque producteur membre de l'OP. Elle était basée sur le tonnage ou le chiffre d'affaires de l'adhérent contrôlé par l'OP. Quelques adaptations étaient prévues, telles que la possibilité d'avoir des taux différents selon les espèces, pour les jeunes agriculteurs et les producteurs en difficulté.

Depuis la révision de 2007, la part professionnelle peut être financée par les producteurs ou directement par l'OP. L'OP est libre de choisir les modalités de calcul de cette contribution (à la surface, par exploitation, en volume, à la valeur, ou avec un mixage de ces éléments). Elle a, par conséquent, la possibilité de pratiquer des taux différenciés.

Les modifications des Programmes Opérationnels :

La révision de 2007 a introduit la possibilité de modifier le PO de l'OP pour l'année suivante mais aussi pour l'année en cours avec la possibilité d'introduire des modifications non substantielles qui ne nécessitent pas d'accord préalable de l'administration.

Les filiales des OP :

La révision de 2003 reconnaît la notion de filiale d'OP et crée la catégorie des filiales détenues par une ou plusieurs OP à plus de 90%.

Ces filiales à plus de 90% sont éligibles aux PO des OP actionnaires et la Valeur de la Production Commercialisée (VPC) peut être calculée au stade sortie de la filiale. Ces filiales constituent un outil efficace pour les OP qui souhaitent mettre des services en commun.

« Les programmes opérationnels ont aidé à concentrer l'offre des produits ; une offre chaque fois de meilleure qualité pour atteindre les marchés dans les meilleures conditions possibles afin d'obtenir la meilleure rentabilité pour les exploitations. Cette aide permet d'offrir sur le marché un produit de haute qualité pour le bénéfice du consommateur.

Les programmes opérationnels aident à maintenir un système de travail d'excellence nécessaire pour réussir à conserver et développer les marchés. »

José Manuel Fernández Archilla
Directeur gérant de VICASOL,
S.C.A.
Espagne

« Fondée sur les Organisations de Producteurs et cofinancée par les producteurs, l'OCM fruits et légumes démontre qu'un investissement dans l'action collective génère un retour sur investissement démultiplié et au bénéfice de toute la filière, du producteur au consommateur. Elle contribue à mettre à la disposition des consommateurs européens des fruits et légumes en quantités adaptées et de très grande qualité sanitaire, à des prix accessibles. C'est, de ce fait, un outil de l'autonomie alimentaire européenne. Elle permet également de mieux équilibrer le pouvoir de négociation de l'amont avec l'aval. »

Joseph Rousseau, Président de
L'AOP Cerafel, France.
AOP regroupant 7 OP productrices de fruits, légumes et plantes en Bretagne (France).

Les OP orientées vers l'industrie de transformation :

L'OCM de 1996 a reconnu les OP livrant à la transformation et leur a donné un cadre réglementaire.

Les Associations d'Organisations de Producteurs :

Les Associations d'Organisations de Producteurs (AOP) ont été définies par le Règlement (CE) 2200/1996. L'article 16 établit que les AOP reconnues par les Etats membres peuvent se substituer aux OP adhérentes pour la gestion complète du PO, son élaboration, sa présentation et son actualisation. De ce fait, les AOP sont bénéficiaires des fonds financiers de l'UE.

Le Règlement (CE) 609/2001 a introduit la possibilité pour une AOP de présenter un programme partiel pour les actions qui ne figurent pas dans les PO des adhérents.

Le Règlement (CE) 1433/2003, dans son article 2, confirme la possibilité pour les AOP de mettre en œuvre les actions des PO de leurs adhérents en tout ou partie.

De plus, le Règlement (CE) 1182/2007 du Conseil et le Règlement (CE) 1580/2007 (article 21) de la Commission ont statué sur les AOP transnationales, leurs conditions de reconnaissance (article 34) et leurs activités (article 35).

Certaines précisions ont été apportées par les Règlements (CE) 1308/2013 du Parlement et du Conseil et le Règlement d'exécution de la Commission (CE) 543/2013.

En effet le Règlement 543/2011 en application du Règlement 1234/2007 avait réduit le rôle des AOP en les privant d'avoir un seul programme opérationnel. A partir de 2013 le Règlement (CE) 1308/2013 a redonné la possibilité aux AOP de déposer un programme opérationnel.

Nous pouvons ainsi affirmer que l'OCM est l'outil privilégié pour construire et organiser une offre mieux adaptée aux marchés et à la demande des consommateurs.

Elle est également basée sur un **cofinancement** producteurs/UE (50-50% et dans certains cas 60%) dans le cadre des PO, véritables plans stratégiques d'entreprises pour ces organisations. Les producteurs, sont **acteurs de leur propre développement** au travers de leurs organisations et constituent **le socle** de l'OCM.

Les mesures environnementales :

En ce qui concerne les mesures environnementales, **l'OCM, dès son origine, a été précurseur** d'une politique agricole beaucoup plus globale qui allait s'imposer plusieurs années plus tard ; c'est la

« Depuis 1997, dans le cadre des objectifs fixés par l'OCM fruits et légumes, nous avons développé principalement des actions visant à une meilleure concentration de l'offre et à un plus grand respect de l'environnement et du consommateur. Grâce au soutien des programmes opérationnels la valeur de la VPC de notre OP a augmenté de 173% depuis 1997 créant ainsi un parcours vertueux et permettant à ASIPO de devenir un acteur majeur pour la tomate industrie et représenter 10% de la production nationale.

La politique de concentration de l'offre et l'appui technique apportée aux producteurs ont permis une augmentation de 16% du nombre d'exploitations agricoles adhérentes et de 47% de la superficie contrôlée . L'ensemble de la production est conduite dans le cadre de la production intégrée. »

Davide Previati
Responsable technique ASIPO
Italie

L'ASIPO est une coopérative agricole reconnue comme organisation de producteurs dans la région Emilie-Romagne.

« L'OCM a sûrement représenté pour l'OP Apol Industriale un instrument de développement et d'organisation pour les producteurs au cours de ces dernières années ; développement qui a permis à l'OP de mettre en place un certain nombre d'actions en particulier des techniques de culture favorables à l'environnement. L'OCM a permis d'apporter une réelle valeur ajoutée aux produits de notre OP.

L'OP constituée initialement par des producteurs de tomates pour l'industrie, a étendu son activité en associant des producteurs de légumes pour le marché du frais . L'OCM dans certains cas a permis une meilleure prévention et gestion de crise permettant une meilleure défense du revenu des producteurs. Incontestablement adhérer à une AOP qui regroupe plusieurs OP situées dans des contextes différents donne la possibilité de gérer des projets communs ».

Gianfranco Rocca,
Président de l'OP APOL industrielle
Italie

première politique agricole à être éco-conditionnée, et ce dès 1997.

Les mesures environnementales contribuent à la mise en oeuvre d'actions et de services exigés par la société civile. Plus précisément ces interventions exercent leurs effets sur l'environnement en termes de :

- Réduction de l'impact environnemental par la baisse de la consommation des intrants et/ou par la mise en œuvre de méthodes alternatives pour les produits de protection des plantes, les engrais agricoles, l'eau, etc.
- Amélioration de la qualité des sols et réduction de l'érosion.
- Amélioration de la biodiversité et des paysages.
- Réduction de l'impact environnemental des déchets.
- Economies d'eau et d'énergie.
- Restauration de la qualité des sols.

L'OCM, une évolution positive permanente – un état des lieux

Une progression du nombre et de la représentativité des OP

Dans une économie de plus en plus mondialisée et face à des acheteurs puissants et incontournables, les OP portent la responsabilité de la structuration et plus largement de la dynamique du secteur productif. Les actions qu'elles mènent pour leurs adhérents bénéficient, de fait, à l'ensemble des producteurs.

De 2004 à 2015, le nombre d'OP a augmenté de 11 %, passant de 1 547 à 1 719 dans l'UE-28.

L'évolution est très différente selon les pays et selon le niveau d'organisation, mais globalement l'organisation économique professionnelle se renforce et gagne en qualité et en efficacité. Son impact va très au-delà des organisations elles-mêmes par l'activité qu'elle développe au travers des filiales et des achats extérieurs aux producteurs individuels.

En Espagne, où le nombre d'OP était très élevé, on a assisté à une baisse significative. Au Royaume-Uni, au Danemark, en Irlande et aux Pays-Bas le nombre d'OP a sensiblement diminué du fait de l'insécurité juridique et financière.

En France, des regroupements d'OP se sont produits provoquant une baisse de plus de 26% du nombre d'OP, mais accompagnée d'une forte augmentation de la taille moyenne.

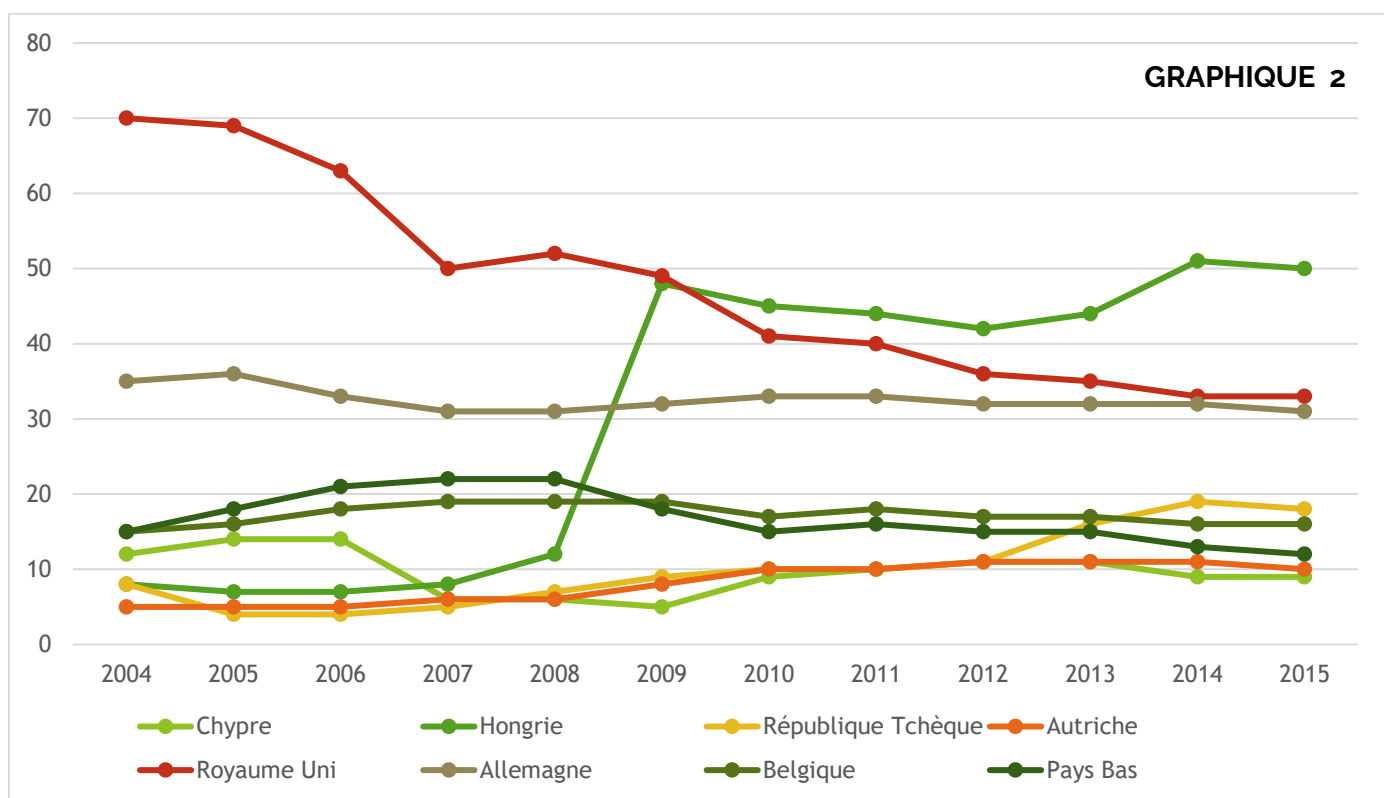
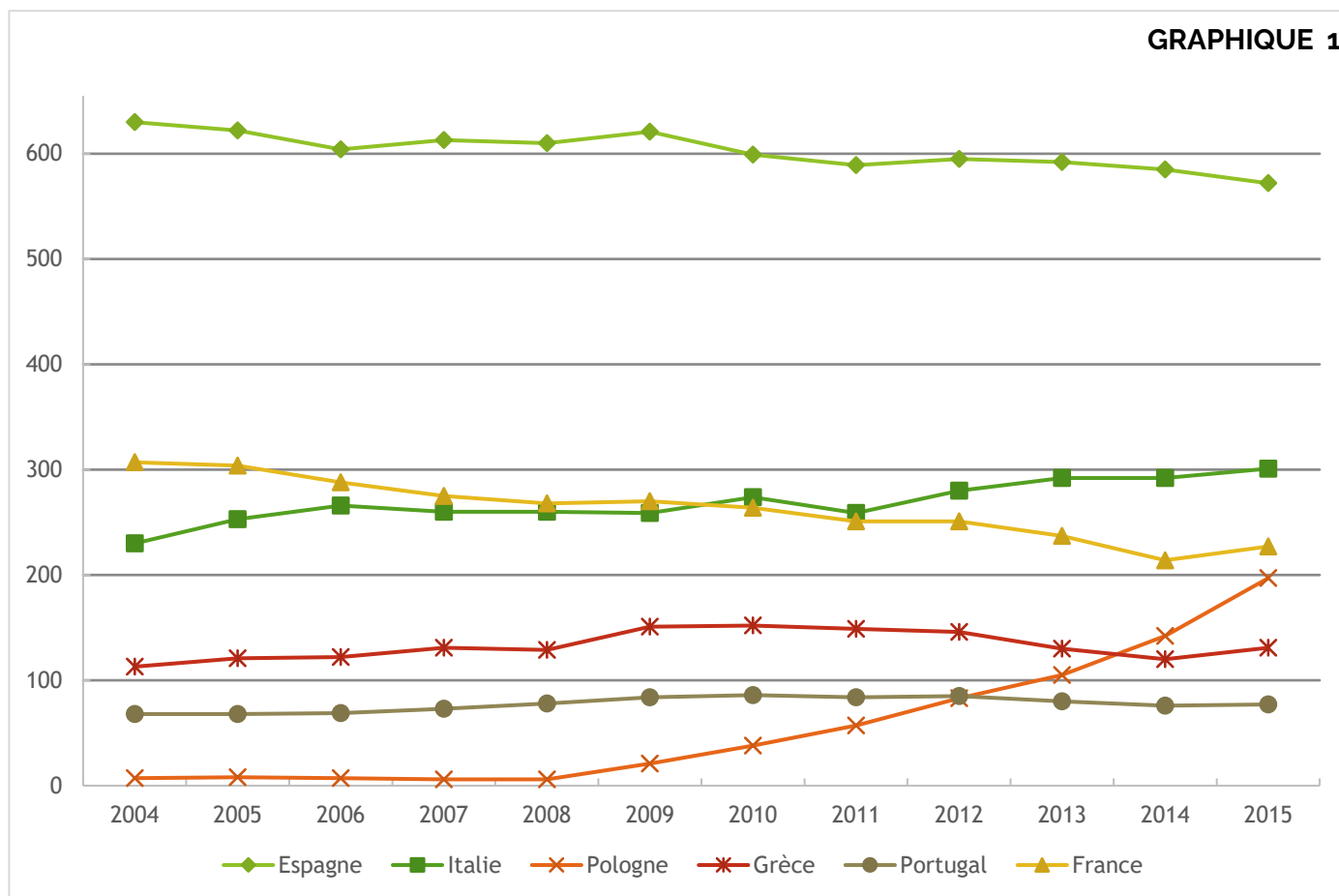
En revanche, dans la plupart des autres pays ce nombre a augmenté, particulièrement dans les pays de l'Est de l'Europe où l'organisation était faiblement implantée et n'a été mise en oeuvre qu'en 2007.

Tableau 1 : Nombre d'OP de 2004 à 2015

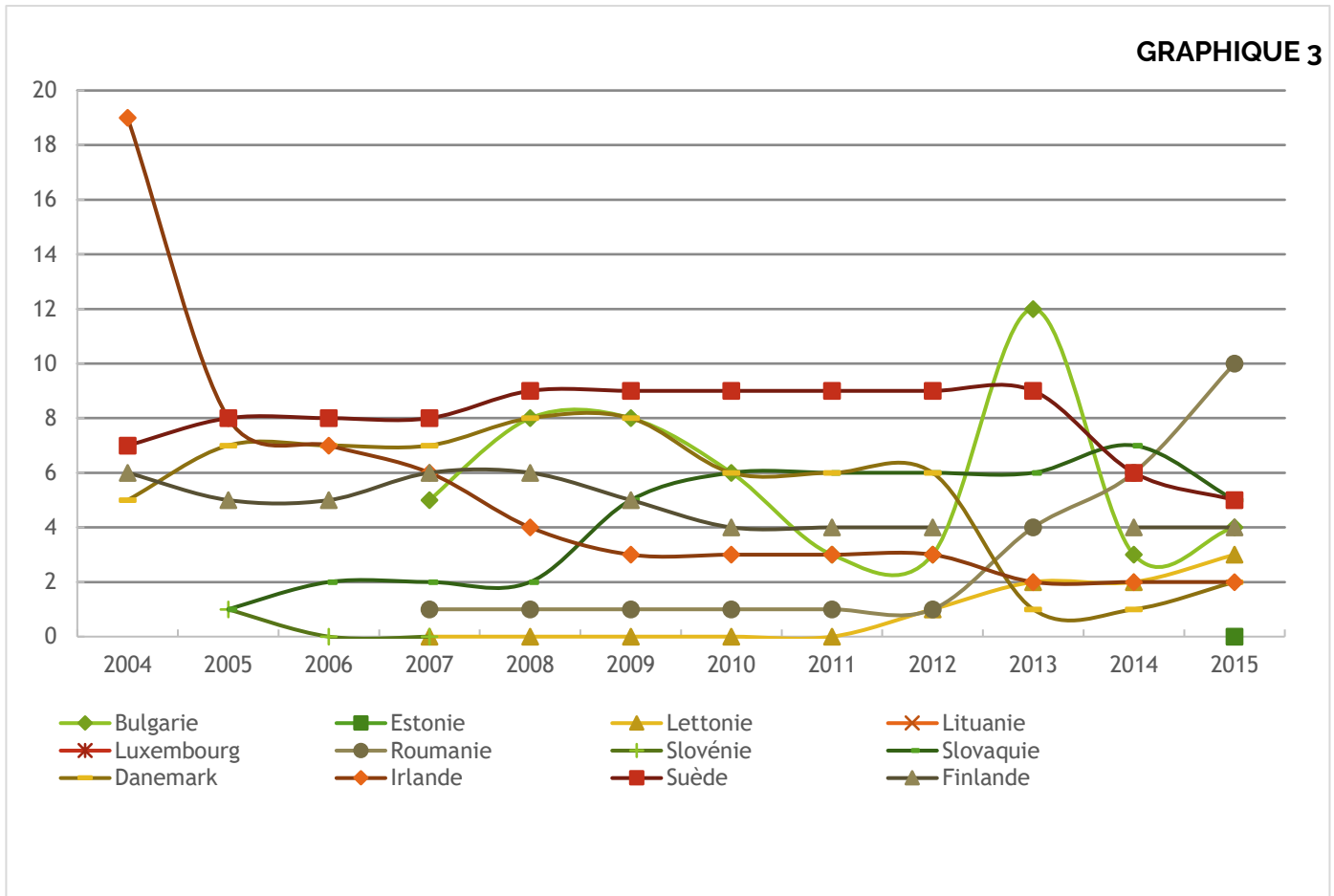
Etats membres	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BE	15	16	18	19	19	19	17	18	17	17	16	16
BG				5	8	8	6	3	3	12	3	4
CZ	8	4	4	5	7	9	10	10	11	14	19	18
DK	5	7	7	7	8	8	6	6	6	1	1	2
DE	35	36	33	31	31	32	33	33	32	32	32	31
EL	113	121	122	131	129	151	152	149	146	130	120	131
ES	630	622	604	613	610	621	599	589	595	592	585	572
EE												0
FR	307	304	288	275	268	270	264	251	251	237	214	227
IE	19	8	7	6	4	3	3	3	3	2	2	2
IT	230	253	266	260	260	259	274	259	280	292	292	301
CY	12	14	14	6	6	5	9	10	11	11	9	9
LV				0	0	0	0	0	1	2	2	3
LT												
LU												
HU	8	7	7	8	12	48	45	44	42	44	51	50
MT	2	3	5	4	5	5	6	6	0	3		
NL	15	18	21	22	22	18	15	16	15	15	13	12
AT	5	5	5	6	6	8	10	10	11	11	11	10
PL	7	8	7	6	6	21	38	57	83	105	142	197
PT	68	68	69	73	78	84	86	84	83	80	76	77
RO				1	1	1	1	1	1	4	6	10
SI		1	0	0								
SK		1	2	2	2	5	6	6	6	6	7	5
FI	6	5	5	6	6	5	4	4	4		4	4
SE	7	8	8	8	9	9	9	9	9	9	6	5
UK	70	69	63	50	52	49	41	40	36	35	33	33
UE-28	1 547	1 562	1 537	1 520	1 522	1 611	1 611	1 587	1 626	1 625	1 625	1 719

Source : Commission européenne DG Agri-R1

Graphiques 1, 2 et 3: Nombre d'OP en fonction des pays de l'UE de 2004 à 2015



GRAPHIQUE 3



Source : AREFLH, d'après Commission européenne DG Agri-R1

Des niveaux d'organisation des producteurs très différents selon les pays

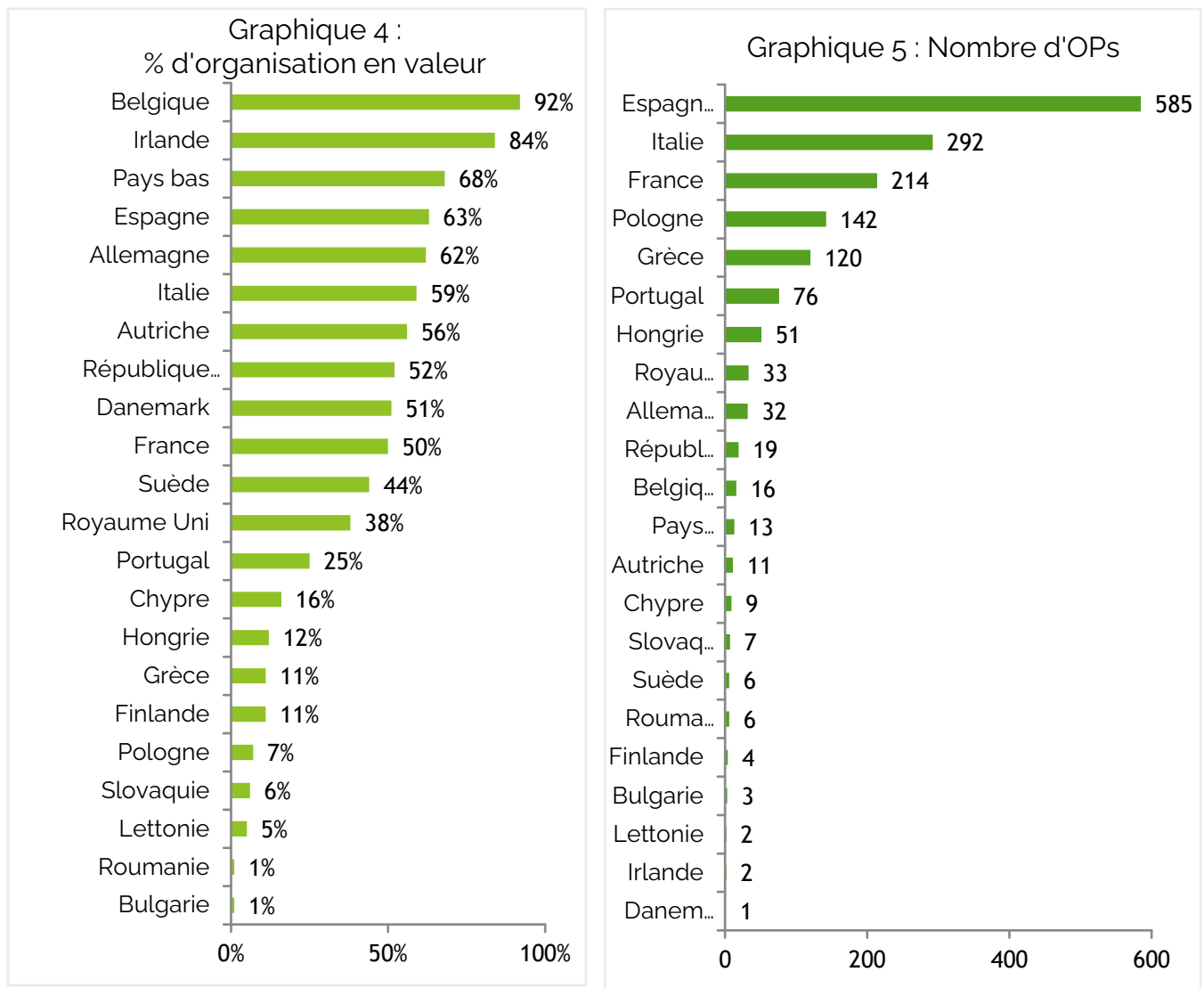
La Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande ont des taux supérieurs ou égaux à 70%.

Les grands pays producteurs, l'Espagne, l'Italie et la France sont organisés à plus de 50%.

Dans l'ensemble, les pays de l'Est de l'Europe sont faiblement organisés pour des raisons historiques liées au contexte de leur pays, mais aussi du fait de leur entrée beaucoup plus tardive dans l'UE.

Néanmoins, en 2014, l'OCM touche près de 50% de la production européenne.

Graphiques 4 et 5 : Classement par ordre croissant et par pays du % d'organisation en valeur et du nombre d'OP



Source : AREFLH, d'après Commission européenne DG Agri-R1

Dans certaines régions les OP sont souvent spécialisées dans la commercialisation d'un produit unique ou largement majoritaire. On peut citer les exemples de la pomme, de la noisette, des raisins de table, de la salade 4^{ème} gamme, et des champignons.

Dans d'autres régions au contraire les OP disposent d'un large panel de productions.

Enfin, citons le cas des OP spécialisées dans les produits transformés tels que la tomate pour l'industrie.

Des AOP qui permettent une dimension collective plus large

L'AREFLH plaide depuis plusieurs années pour une OCM qui encourage la mise en œuvre d'actions collectives de plus grande envergure, aux niveaux régional, national et international. Cette dimension est portée par les AOP.

Après une période de relative stagnation jusqu'en 2008, le nombre d'AOP a notablement augmenté pour atteindre 61 en 2015.

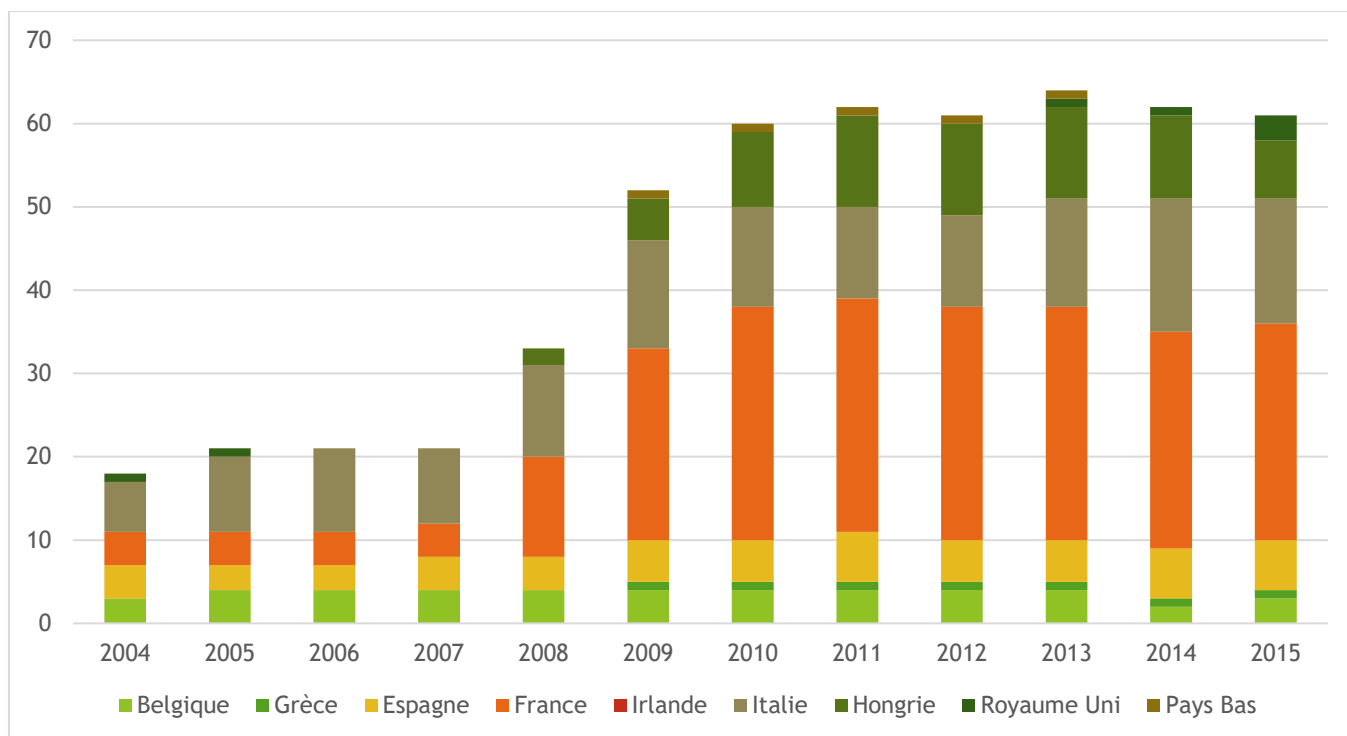
En France, le Ministère de l'Agriculture a reconnu des AOP nationales par produit ou groupe de produits. Pourtant l'OCM actuelle n'encourage pas suffisamment la constitution d'AOP, notamment transnationales, comme nous le verrons par la suite..

Tableau 2 : Nombre d'AOPs de 2004 à 2015

Etats membres	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BE	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	3
BG				0	0	0	0	0	0	0	0	0
CZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DK	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
ES	4	3	3	4	4	5	5	6	5	5	6	6
EE												0
FR	4	4	4	4	12	23	28	28	28	28	26	26
IE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IT	6	9	10	9	11	13	12	11	11	13	16	15
CY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LV				0	0	0	0	0	0	0	0	0
LT												
LU												
HU	0	0	0	0	2	5	9	11	11	11	10	7
MT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
NL	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0
AT	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RO				0	0	0	0	0	0	0	0	0
SI		0	0	0								
SK		0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FI	1	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
SE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UK	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3
UE-28	19	21	21	22	33	52	60	62	62	65	62	61

Source : Commission européenne DG Agri-R1
Rapports Financiers Annuels EAGF 2011-2015

Graphique 6: Nombre d'AOP pour 9 pays



Source : AREFLH, d'après Commission européenne DG Agri-R1

Les Programmes Opérationnels, le socle de l'OCM

Pour réaliser les objectifs qui leur sont assignés par l'OCM, les OP mettent en œuvre des **programmes d'actions de 3, 4 ou 5 ans : les programmes opérationnels.**

Les PO sont des instruments qui visent à **promouvoir le regroupement des producteurs** et l'action collective alors que les Plans de Développement Rural soutiennent les actions et les projets individuels des producteurs.

Ils portent sur les actions suivantes :

- Adaptation des outils de production à la demande des marchés et aux attentes des consommateurs,
- Concentration de l'offre, amélioration de la qualité,
- Soutien à une agriculture durable,
- Adaptation au changement climatique,
- Conquête de nouveaux marchés,
- Prévention et gestion de crises.

Les PO sont cofinancés à parité par les OP (et leurs producteurs) et par l'UE. Ils engagent pleinement les producteurs et les rendent **acteurs de leur propre développement**. On peut dire que les PO sont les plans stratégiques d'entreprises que sont les OP. Ils permettent également un transfert rapide des fonds européens vers les bénéficiaires par un système réactif d'avances et acomptes et ainsi d'avoir **un impact économique important**.

« Pour nous OP et producteurs de Rougeline, les Programmes Opérationnels nous ont permis d'accompagner notre projet d'entreprise axé sur l'Agro Ecologie (gros moyens investis en Production biologique et intégrée) et un commerce actif et innovant (actions autour de notre marque Les paysans de Rougeline). »

Jean-François DELAUNAY
Directeur administratif de
Rougeline
France

Les programmes opérationnels sont de toute évidence un formidable outil de développement pour les producteurs. Ils soutiennent :

- Les actions d'orientation et de **programmation de la production** pour mieux répondre à la demande des marchés de l'OP. Pour cela des investissements lourds sont nécessaires (création de nouveaux vergers avec des variétés répondant à la demande des clients de l'OP, serres et tunnels de production légumière, matériels de tri qualitatif et d'emballage, amélioration des conditions de stockage, etc.).
- Les actions de **renforcement et de développement commercial** (amélioration de la politique et du positionnement commercial, recherche de nouveaux marchés et de nouveaux clients, soutien promotionnel).
- Des itinéraires techniques respectueux de **l'environnement**, qui protègent la **biodiversité**, la faune et la flore utiles, la qualité de l'eau et de l'air et la santé des personnels des exploitations.
- Une **offre abondante, variée, accessible, à des prix compétitifs** et qui permet un approvisionnement du marché tant en quantité qu'en qualité.
- L'**amélioration des conditions de travail** et la **réduction de la pénibilité**, notamment par la mécanisation des processus de production, de tri qualitatif, d'emballage et de mise sur le marché.
- **La prévention et la gestion des crises**, pour tenter d'atténuer chaque fois que cela est possible les effets négatifs des déséquilibres entre l'offre et la demande. pour les producteurs,

« Pour moi l'OCM est sans aucun doute une aide pour améliorer notre secteur agricole sous tous ses aspects avec entre autres l'amélioration des technologies introduites et une plus grande attention à l'environnement, l'augmentation de la qualité de nos productions légumières, la concentration de l'offre par notamment la fusion des entreprises de la zone, l'amélioration des revenus des producteurs et l'implantation de meilleurs systèmes et protocoles de qualité et plus globalement un meilleur développement économique de notre province. »

Juan Antonio Romera Bonilla
Président Acrena, S.A.T.
Espagne

« La CAPEL, notamment l'activité Fruits, a pu s'appuyer sur le PO pour asseoir son socle de producteurs, l'étendre géographiquement, intégrer de nouveaux associés producteurs et ce dans une démarche respectueuse de l'environnement. »

Joël ARMAND
Directeur des activités fruits et légumes
La Capel
France

« Pour moi l'OCM et les PO qui en découlent riment avec cohérence et efficacité. Les PO pour ce qui les concerne ont permis à notre coopérative de soutenir et de permettre de dessiner un avenir ainsi qu'une dynamique qui sans eux n'aurait pu voir le jour. Au-delà, et pour peu que l'on sache manier cet outil précieux, ils constituent des moyens stratégiques et politiques pour nos structures et nos adhérents, capables de nous projeter dans l'avenir et de contrer à la fois la désertification des territoires ainsi que leur paupérisation mais aussi et surtout de mettre en exergue notre unicité en conservant toute la valeur ajoutée de notre terroir. »

Yannick Seguy
DG Groupe Coopératif Socave à Vergt
France

Dépenses totales des programmes opérationnels en Europe

De 2011 à 2015, l'enveloppe globale des fonds opérationnels est restée stable du fait d'évolutions très différentes suivant les pays. Elle a connu une reprise en 2015. La complexité de la mise en œuvre de l'OCM et l'insécurité créée par les contrôles a posteriori sont un frein à son développement alors qu'un **potentiel de croissance important** existe en Europe, en particulier dans les pays de l'Est.

La fluctuation des aides correspond à celle des volumes et des chiffres d'affaires des OP en fonction de leurs récoltes et des situations de marché.

Tableau 3 : Dépenses totales des programmes opérationnels en Europe (en €)

	2011	2012	2013	2014	2015
AT	6 834 710	8 201 768	7 765 988	9 737 206	7 894 864
BE	54 608 237	48 677 233	60 490 146	49 594 617	69 851 948
CY	821 736	854 411	880 686	836 291	2 017 192
CZ	1 578 264	1 926 202	2 016 607	2 222 968	2 763 598
DE	46 890 139	38 530 830	38 885 255	43 439 742	42 143 113
DK	6 033 897	2 187 973	3 175 160	4 266 517	3 499 391
EL	12 350 881	9 323 463	9 417 806	10 140 732	22 344 603
ES	203 325 993	176 329 524	180 185 582	180 335 209	207 813 317
FI	1 088 277	1 205 906	1 960 646	1 437 244	2 262 562
FR	97 847 853	96 419 604	88 732 574	119 786 969	114 114 933
HU	2 816 869	3 914 123	3 895 845	4 268 921	4 001 732
IE	155 911	9 672 528	180 731	4 789 182	321 543
IT	220 715 380	208 405 096	206 661 996	218 993 611	228 558 027
LV			111 126	492 030	495 229
MT	111 062				
NL	99 434 276	72 709 759	73 019 502	27 342 165	45 886 519
PL	1 198 355	631 912	812 332	888 449	6 866 580
PT	11 467 107	10 398 178	8 941 502	7 943 928	13 075 524
RO	4 066 763	1 129 891	420 820	642 043	2 357 706
SE	3 401 401	6 035 876	5 066 283	4 143 602	5 008 859
SK	328 088	490 633	182 330	697 344	493 421
UK	10 505 502	26 118 602	33 952 649	32 445 890	31 327 830
Total	785 580 704	723 163 510	726 755 568	724 444 660	813 098 490

Source : Commission européenne DG Agri-R1

Figure 1 : Dépenses totales des programmes opérationnels en Europe (bis)

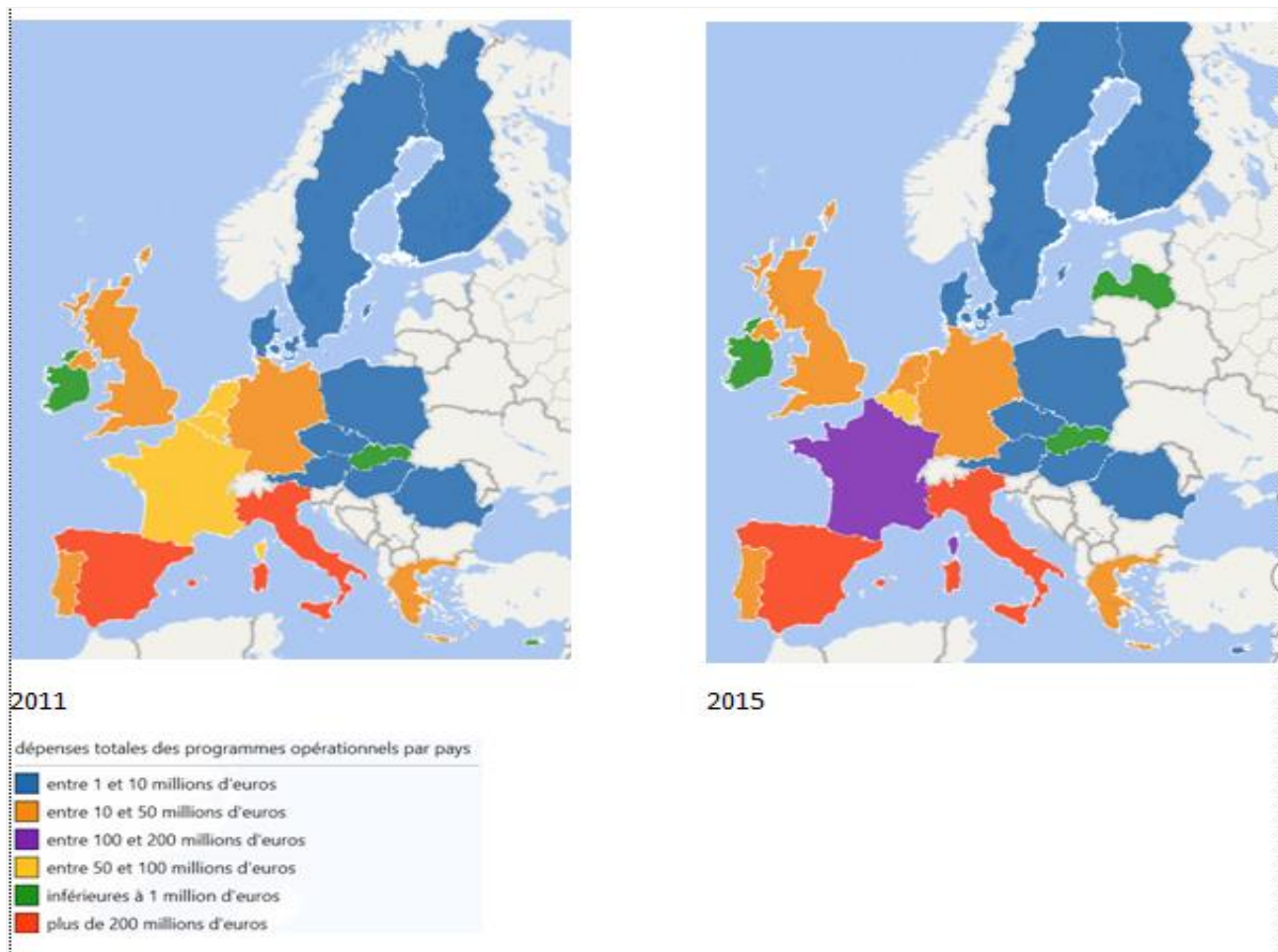


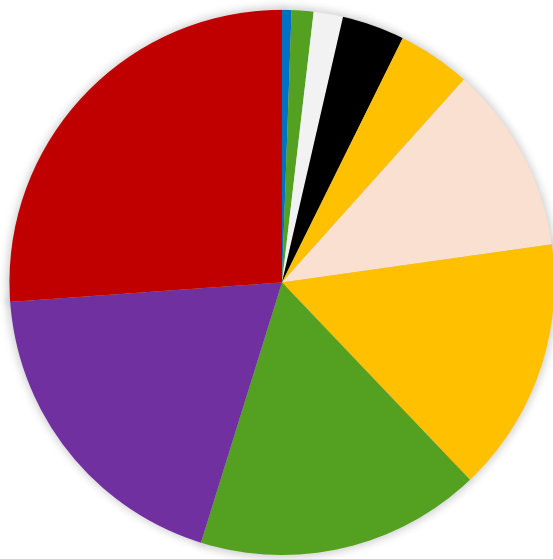
Tableau 4 : Mesures des Programmes Opérationnels (en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
Planification de la production	303	198	209	305	331
Amélioration et maintien de la qualité	346	339	302	409	316
Marketing	304	269	221	321	250
Recherche et expérimentation	12	10	10	14	4
Activités de conseil	22	23	25	38	25
Instruments de prévention et gestion de crises	90	66	54	87	61
Actions environnementales	315	301	222	262	216
Autres actions	46	31	20	37	26
Achats d'immobilisations	600	465	446	759	632
Promotion et communication	57	77	56	60	36

Source : Commission européenne DG Agri-R1

Graphiques 7 et 8 : Répartition des mesures des programmes opérationnels en 2012 et 2015

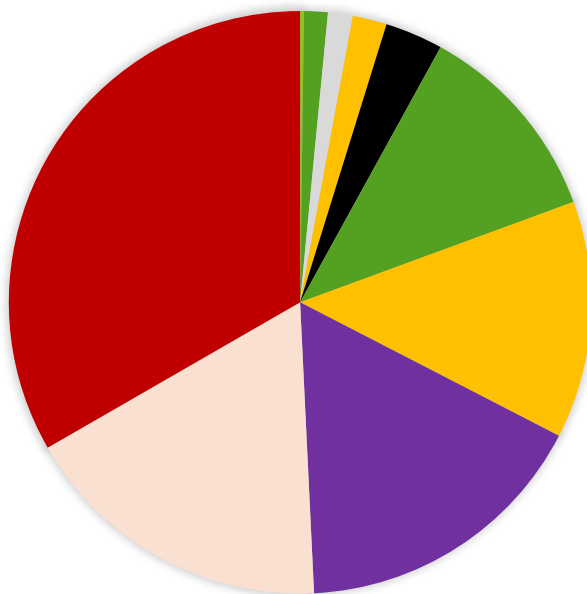
**GRAPHIQUE 7 :
% DES DEPENSES PAR TYPE DE MESURE
EN 2012**



- Research and experimental production 0,6%
- Training and advisory services 1,3%
- Other actions 1,7%
- Crisis prevention and management instruments 3,7%
- Promotion and communication 4,3%
- Actions aimed at planning of production 11,1%
- Action aimed at improving marketing 15,1%
- Environmental actions 16,9%
- Actions aimed at improving and maintaining product quality 19,1%
- Purchase of fixed assets 26,1%

Source : AREFLH, d'après Commission européenne DG Agri-R1

**GRAPHIQUE 8:
% DES DEPENSES PAR
TYPE DE MESURE EN 2015**



- Research and experimental production 0,2%
- Training and advisory services 1,3%
- Other actions 1,4%
- Promotion and communication 1,9%
- Crisis prevention and management instruments 3,2%
- Environmental actions 11,4%
- Action aimed at improving marketing 13,2%
- Actions aimed at improving and maintaining product quality 16,7%
- Actions aimed at planning of production 17,4 %
- Purchase of fixed assets 33,3%

Source : AREFLH, d'après Commission européenne DG Agri-R1

Dans l'ensemble il est possible d'exprimer une opinion positive quant à **l'efficacité des Programmes Opérationnels**. Les données des rapports annuels que fournissent les Etats membres à l'UE ont en effet montré que les OP/AOP, en dépit de l'évolution défavorable du marché et de l'élimination des aides couplées accordées aux producteurs de tomates pour l'industrie et à certains types de produits transformés, ont renforcé leur poids économique dans le secteur des fruits et légumes de l'UE.

Quelques observations générales peuvent être faites en référence aux effets des PO sur les besoins, les problèmes et les questions spécifiques du secteur des fruits et légumes. Un des principaux défis que le secteur productif doit relever est **sa compétitivité sur la scène internationale**.

Les PO ont un effet positif évident dans ce domaine en agissant sur l'ensemble des facteurs de production. Ils ont en particulier permis de promouvoir la commercialisation des produits des membres associés.

De plus, la très grande incertitude et variabilité des prix de vente a des conséquences très négatives sur la performance économique des entreprises de production, et donc entraîne de grandes difficultés à se projeter dans l'avenir et à planifier la production. Une **meilleure stabilisation des prix de marché** figure dans les fondements de la PAC et de l'OCM. Les outils de prévention et de gestion de crise doivent être renforcés et améliorés pour être plus efficaces .

Une large gamme d'actions structurantes

Les producteurs membres de l'OP se réunissent pour **décider des actions prioritaires** à mettre en œuvre, pour répondre à la demande des marchés ciblés par leurs services commerciaux. C'est un exercice difficile car il faut prévoir quels seront les besoins pour la période triennale ou quinquennale, et faire en sorte d'impliquer tous les maillons de la chaîne de valeur dans une **stratégie cohérente** (producteurs, techniciens culture et qualité, responsables de station, commerciaux. etc).

1. La connaissance et la planification de la production :

C'est l'une des missions majeures de l'OP. Elle permet **d'orienter et d'adapter la production** à la demande des marchés et produire une offre de qualité, abondante à des prix compétitifs. Le succès de cette action dépend aussi de facteurs externes à l'OP, tels que les perturbations économiques et politiques, les effets du climat tant pour la production que pour la consommation. Cependant la planification de la production est la **pierre angulaire** des activités de l'OP, afin d'adapter l'offre à la demande, planifier les activités et contribuer à une meilleure négociation des accords commerciaux.

Les principales actions :

- La renouvellement variétal en fonction des directives de l'OP, dicté par les évolutions du marché.
- Les outils de connaissance de la production :
 - L'inventaire des vergers (espèces, variétés) pour une connaissance anticipée des mises en production pour mieux prévoir ce qu'il y aura à vendre.
 - Les prévisions de récolte quantitatives et qualitatives.
- Les capacités de stockage pour répondre à la demande des marchés.
- Les outils techniques pour la sécurisation de la production : tunnels, filets paragrêle, lutte antigel, amélioration des serres.

2. L'amélioration ou le maintien d'un haut niveau qualitatif :

La qualité et le service sont les principaux critères différenciateurs pour la production européenne, qui est en compétition avec des pays à bas prix et à production standardisée.

L'amélioration de la qualité des produits permet d'obtenir un avantage concurrentiel sur le marché, et un meilleur positionnement économique.

Mais la qualité coûte cher et elle implique des investissements matériels et immatériels importants.

Les principales actions :

- Les investissements : frigos de stockage, tri qualitatif, tunnels, filets anti-grêle, taille en vert, irrigation, blanchiment des serres, etc.
- Production intégrée et agriculture biologique.
- Conseil technique en culture.
- Mise en place des normes de qualité (GlobalGap).
- Démarches sous signes officiels de qualité européens et/ou nationaux, certification biologique.
- Analyses qualitatives et de résidus, agréages qualitatifs.
- Conseil qualité.
- Systèmes de traçabilité des produits.

« Les programmes opérationnels ont permis d'améliorer la qualité de nos fruits et légumes bio par le financement de matériel de production et de stockage type chambre froide nous permettant de refroidir nos produits avant expédition, mais également en améliorant la gestion des déchets et la consommation d'eau par l'utilisation de paillage biodégradable et l'utilisation de goutte à goutte sur les cultures de nos producteurs. »

Nicolas Béragnes
Directeur de l'OP Sud-Ouest BIO
fruits, légumes et pruneaux
France

3. Amélioration de la commercialisation

Un des buts des OP est de **renforcer le pouvoir économique** de leurs adhérents en concentrant l'offre. Cela permet d'accéder à une clientèle plus large qui demande des partenaires capables de fournir des volumes conséquents toute l'année et homogènes en qualité. Les OP peuvent intégrer certaines fonctions de l'aval, dans un processus d'innovation permanente. Elles définissent et coordonnent la stratégie de groupe.

Les principales actions :

- Investissements de stockage, tri qualitatif.
- Promotion.
- Participations aux salons professionnels.
- Etudes de marché.
- Etablissement et développement de marques.
- Prises de participation dans une société commerciale.

4. Recherche et innovation :

L'avenir du secteur et sa compétitivité se jouent pour une bonne part sur sa capacité d'innovation. De nombreux domaines de la recherche sont concernés : innovation et adaptation variétale, nouveaux itinéraires de production plus respectueux de l'environnement, nouveaux systèmes de conservation et de tri plus économes en énergie, recherche de nouveaux produits plus adaptés aux modes actuels de vie, nouveaux packagings, etc.

Les principales actions :

- Prise de parts dans un consortium de recherche.
- Financement de l'expérimentation collective et privée.
- La recherche et l'évaluation de nouvelles variétés de fruits et légumes pour l'ensemble des adhérents.

5. Gestion de crise :

Malheureusement le secteur est régulièrement confronté à des situations de **crises structurelles ou conjoncturelles**. La très forte dépendance aux conditions climatiques tant pour la production (quantité et qualité) que pour la demande, crée des situations de déséquilibre entre l'offre et la demande et de lourdes chutes de prix pour les producteurs.

Il est difficile de lutter contre les crises structurelles ou conjoncturelles par des mesures qui mettent en œuvre des dispositifs beaucoup plus lourds.

Les outils disponibles ont montré leurs limites, qui sont apparues particulièrement lors des crises récentes qui ont affecté le secteur (exemple Escherichia Coli). De plus, leur mise en œuvre n'implique que le secteur organisé et non l'ensemble de la production.

La prévention de crises : l'OCM, malgré des mesures insuffisantes, permet de faire face à certaines situations de déséquilibres momentanés.

Les principales actions :

- Retraits distributions gratuites.
- Retraits transformation (frais d'embouteillage, d'acheminement).
- Promotion commerciale des marques, communication (actions différentes des actions classiques).
- Analyse des productions et des marchés.
- Assurance récolte, pertes climatiques.

Les mesures de prévention et de gestion de crise, pour être plus efficaces, peuvent être activées de manière coordonnée, par exemple au niveau d'une ou plusieurs AOP.

6. Actions en faveur de l'environnement :

Les producteurs doivent à la fois lutter contre les maladies et parasites qui affectent la qualité et la productivité de leurs cultures et préserver leur environnement. Dans le même temps le changement climatique est à l'origine du développement de certaines maladies.

De plus, la mondialisation des échanges de tous ordres (biens et personnes) est à l'origine de l'introduction de nouvelles maladies jusqu'alors inconnues en Europe.

De nombreuses actions environnementales sont engagées par les producteurs dans le cadre des programmes opérationnels. Elles demandent de leur part une technicité accrue. Les PO comportent obligatoirement des actions environnementales (10% du montant du PO ou 2 actions environnementales).

L'OCM a été pionnière à cet égard dès 1997 : c'est la première politique éco-conditionnée de toute la PAC.

Les actions environnementales ont beaucoup contribué à améliorer la performance environnementale des PO, et plus généralement de l'ensemble du secteur de production.

Les principales actions :

- Production intégrée, une action de protection intégrée prioritaire, prévue par chaque Etat membre.
- Production biologique.
- Réduction de l'usage des pesticides, gestion économe de l'eau et de l'énergie (obligation de résultats), systèmes de pilotage.
- Respect de la biodiversité : protection de la faune, nichoirs, poteaux pour les rapaces, nids à mésanges, chauves souris, haies composites, etc.
- Etablissement de fiches techniques.
- Confusion sexuelle.
- Machines innovantes de précision (pulvérisateurs agricoles, épandeurs d'engrais, etc.).
- Ruches pour pollinisation.
- Plastiques biodégradables.
- Solarisation.
- Plants greffés de tomates, aubergines, piments.
- Diminution des gaz à effet de serre (nouveaux fluides frigorigènes).
- Gestion environnementale commune des déchets.

Quelques exemples de résultats obtenus avec l'application de la production intégrée :

- Moins 54% de produits de protection des plantes (Kg/Ha),
- Moins 7% d'azote et de potassium (Kg/Ha),
- Moins 18% d'eau pour l'irrigation.

Les Organisations de Producteurs, des acteurs économiques engagés

Nous avons choisi de prendre pour exemple une à deux OP dans chaque Etat membre dans lesquels se situent les régions qui composent l'AREFLH.

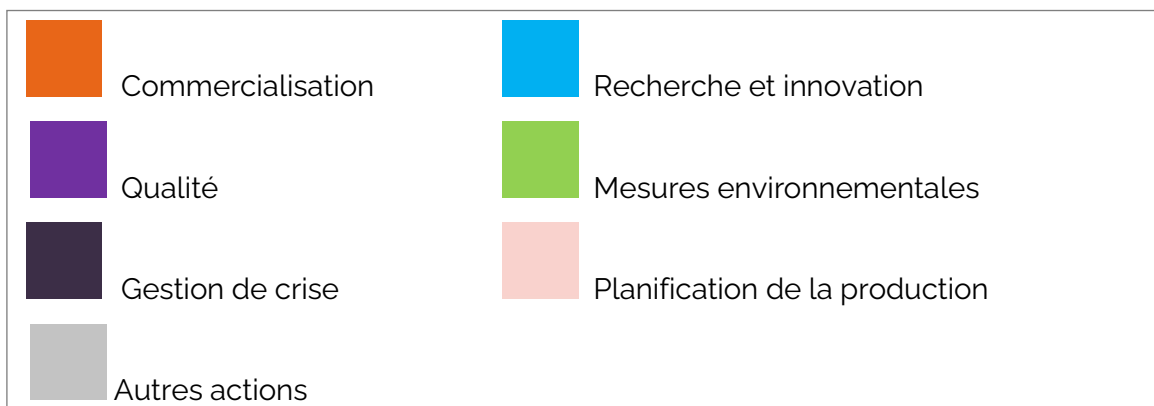
Notre objectif est d'illustrer, par des cas concrets, le rôle central des OP et AOP pour la dynamique de la filière européenne et en quoi l'OCM a été structurante et dynamisante.

Ces présentations, que vous trouverez en annexe, font apparaître la grande diversité des situations et la capacité d'adaptation des OP et AOP aux différentes réalités qui existent au sein de l'Union Européenne.

Nous pouvons remarquer en synthèse de leurs témoignages les points forts suivants :

- **L'amélioration de la compétitivité des exploitations et la modernisation des outils de production.**
- **La concentration de l'offre et le renforcement du pouvoir commercial de l'OP sur le marché par des investissements marketing et commerciaux.**
- **L'amélioration de la qualité des produits par des techniques et des investissements innovants tant au niveau de la production que du stockage, du tri et de l'emballage.**
- **Le développement d'une agriculture durable et éco-compatible.**

Légende des graphiques :



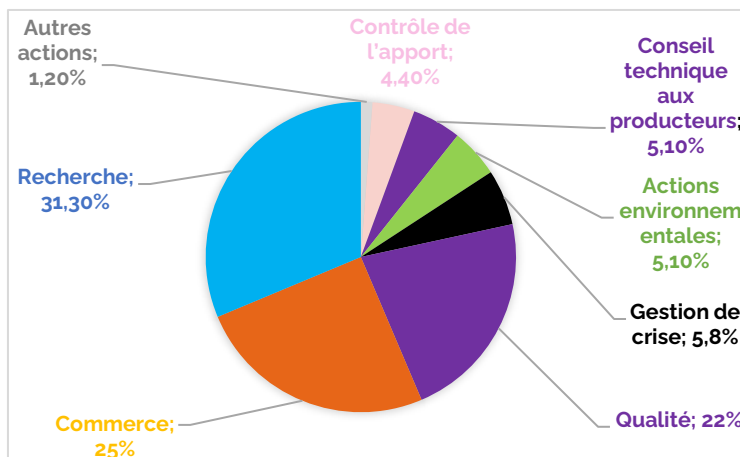
En Belgique

LAVA CBVA (AOP)

LAVA est une coopérative agricole qui regroupe 5 Organisations de Producteurs (Belorta, Reo Veiling, Hoogstraten Veiling, LTV, CLTV) pour un chiffre d'affaire de 796 290 314 €.

Quels sont les acquis de l'OCM ?

- Le développement des actions en commun dans une région de production (exemple : vente aux enchères simultanées en Flandre).



Graphique 9 : Le PO : répartition des mesures

- Une structuration plus forte dans un marché globalisé.
- La concentration de l'offre pour faire face à la concentration de la demande.
- Le renforcement de la force de vente.
- La restructuration du secteur horticole pour une meilleure adaptation de l'offre à la demande.
- La professionnalisation des OP dans leur fonction et dans leur structure.
- L'élaboration de services avancés en faveur des producteurs.
- La réduction des coûts de production.
- Une meilleure structuration de l'organisation de la production (15 OP en Flandre en 1997 pour le marché du frais, 5 aujourd'hui).
- Des investissements dans l'innovation et la durabilité.

Dans la région Flandre ces objectifs ont pu être atteints parce que les OP ont toujours investi dans les actions collectives et non au niveau des producteurs.

En Italie

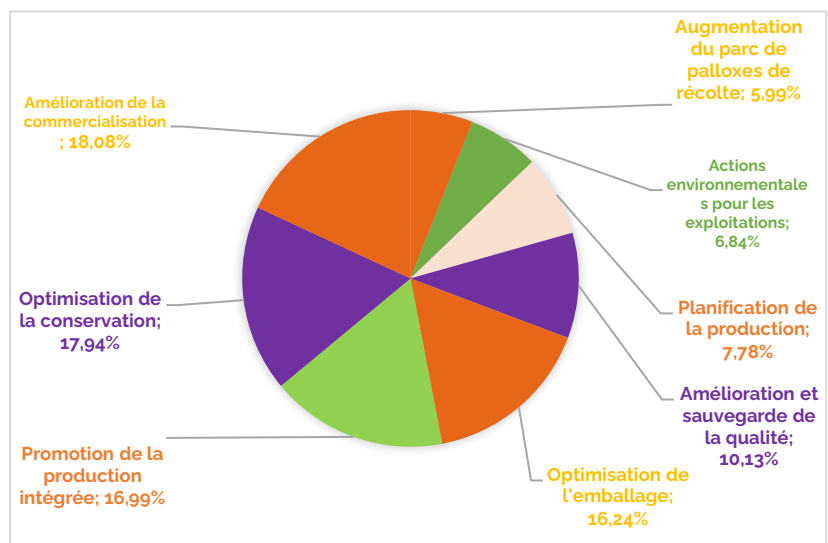
OP du Haut Adige

Ce sont des coopérative agricoles. Le nombre de producteurs adhérents est de 6 558.

Quels sont les acquis de l'OCM ?

Dans le cadre de la stratégie de l'OP cela a contribué :

- A l'optimisation des coûts de production.
- Au développement des infrastructures de conservation, de tri qualitatif, d'emballage.
- Aux investissements environnementaux en particulier pour la production intégrée.
- Aux investissements marketing et de commercialisation.
- A la recherche et à l'expérimentation.
- A l'amélioration de la qualité des produits.



Graphique 10 : Le PO : répartition des mesures

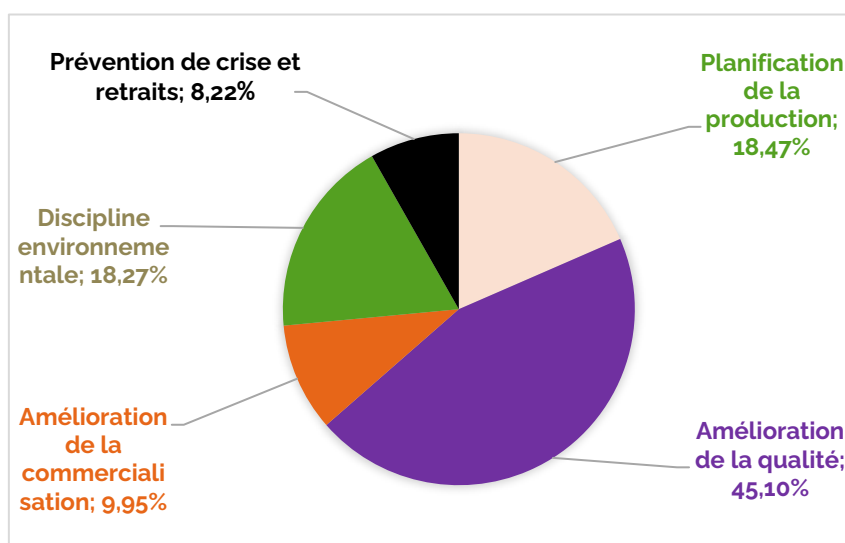
APO CONERPO (OP)

C'est une coopérative agricole qui s'appuie sur des filiales.

Quels sont les acquis de l'OCM ?

Les programmes opérationnels ont permis de promouvoir en particulier :

- Une meilleure planification de la production au travers d'un programme de rénovation variétale, et de la mise à disposition de plantes aux caractéristiques innovantes présentant une meilleure résistance aux maladies.
- L'augmentation de la qualité des produits par des techniques de culture innovantes, l'implantation de filets paragrêle, des investissements de stockage, de conditionnement et de transformation des produits.
- Le développement d'une agriculture durable et éco-compatible pour répondre aux attentes des consommateurs.
- L'amélioration des infrastructures de préparation des produits et de conditionnement, emballages, stockage, la recherche de réduction des coûts, les actions promotionnelles, etc.
- La prévention et la gestion de crise (retraits de marchés, actions promotionnelles afin de consolider les circuits commerciaux de l'OP et de ses filiales).



Graphique 11 : Le PO : répartition des mesures

En France

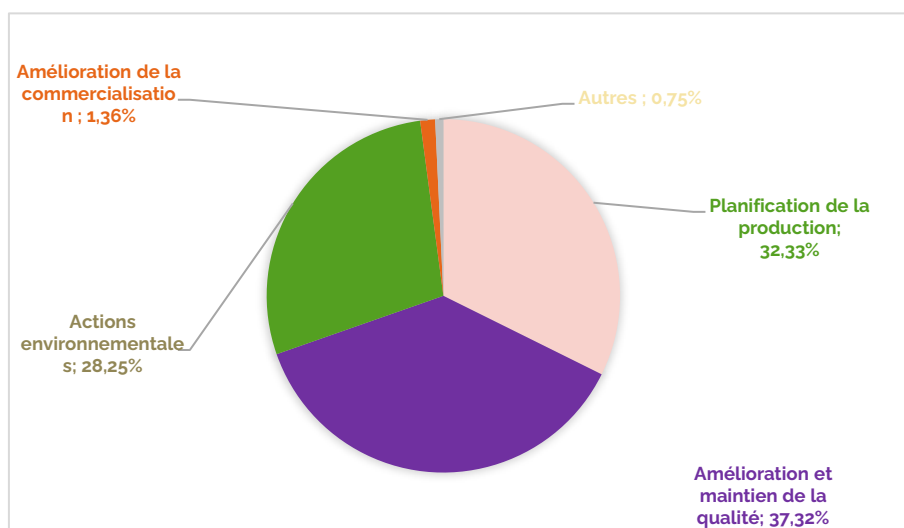
SARL POM'EVASION (OP)

C'est une société à responsabilité limitée (SARL). Elle s'appuie sur des filiales : Select Fruits (export), Transofruit (industrie), Loire Allia (variété club), Nova (recherche variétale), Pomalia (variété club), Fruitenz (variété club).

Quels sont les acquis de l'OCM ?

Par rapport à la stratégie de l'OP, l'OCM a permis de progresser sur les points suivants :

- Une stimulation des actions expérimentales.
- L'amélioration de la compétitivité.
- L'adaptation plus rapide à la demande du marché (nouveaux types de conditionnement).



Graphique 12 : Le PO : répartition des mesures

- Une meilleure promotion des produits.
- Une meilleure sécurisation de la production (filets paragrêle, protection antigel..).
- Une plus forte volonté d'innovation.

AGRISUD (OP)

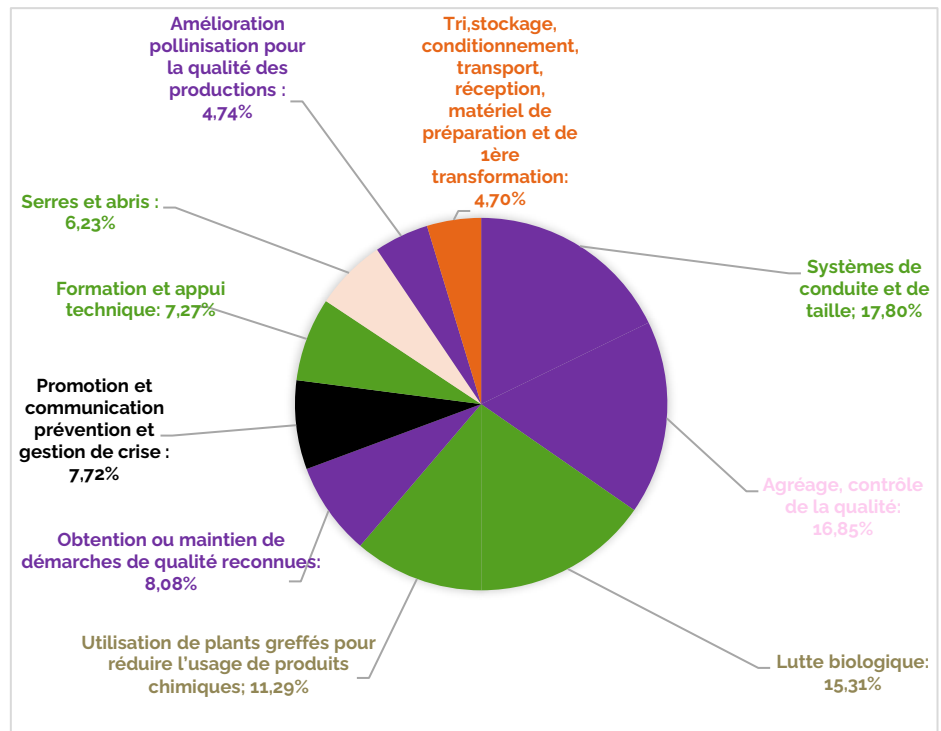
Son statut juridique : S.A.S
(Société par Action Simplifiée)

Sa filiale commerciale : SAS
Rougeline

Quels sont les acquis de l'OCM ?

Par rapport à la stratégie de l'OP, l'OCM a permis de progresser dans les domaines suivants :

- L'utilisation de plants greffés permet d'avoir des plantes plus résistantes aux maladies ainsi que de meilleurs rendements.



Graphique 13 : Le PO : répartition des mesures

- La prise en charge des coûts de main-d'œuvre permet une amélioration sur le suivi de la culture, de la qualité et pour les démarches de certification.
- Grâce aux investissements, les exploitations deviennent plus performantes.
- La lutte intégrée, qui nous permet de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
- L'utilisation d'emballages recyclables qui nous a permis d'avoir une démarche plus écologique pour l'environnement.

En Espagne

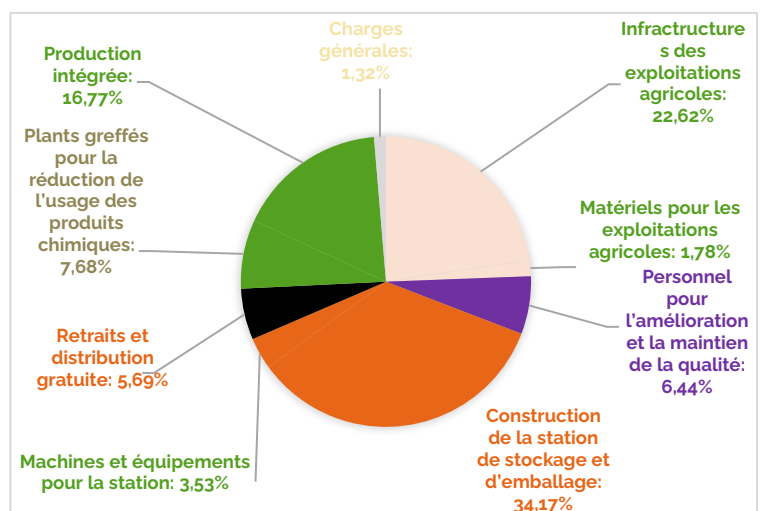
VICASOL, S COOP. AND (OP)

Son statut : coopérative

Quels sont les acquis de l'OCM ? :

L'OCM a particulièrement contribué à :

- Améliorer la qualité des produits.
- Améliorer les installations et les équipements de l'OP.
- Améliorer les équipements de serres légumières.
- Associer de nouveaux membres.



Graphique 14 : Le PO : répartition des mesures

- Renforcer le positionnement commercial de l'OP sur le marché.

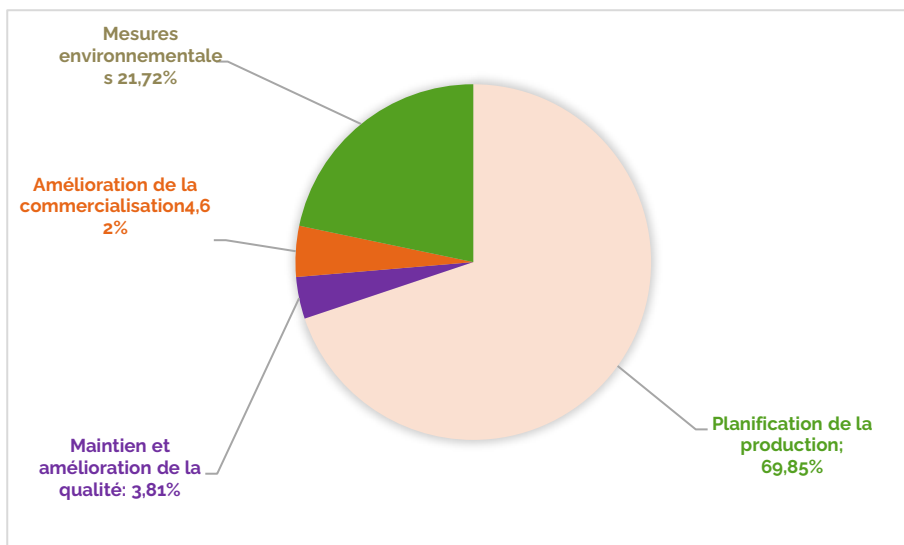
SAT Agricola PERICHAN (OP)

Son statut : société agraire de transformation

Quels sont les acquis de l'OCM ?

L'OCM a largement contribué à :

- L'amélioration et la stabilisation de la qualité pour une production qui se démarque sur le marché.
- L'amélioration et la modernisation des processus de production, augmenter les rendements et réduire les coûts.



Graphique 15 : Le PO : répartition des mesures

- La vulgarisation des techniques respectueuses de l'environnement et l'optimisation des ressources naturelles rares telles que l'eau d'irrigation.

Avoir une croissance progressive et stable, s'obliger à investir continuellement, voilà ce que nous imputons aux aides que nous procurent les programmes opérationnels.

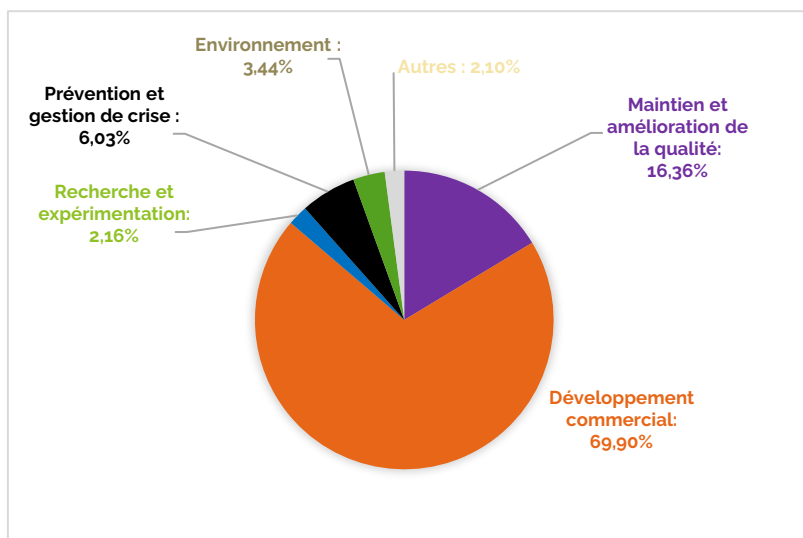
OP de Catalogne

Son statut : coopérative fruitière

Quels sont les acquis de l'OCM ?

L'OCM a permis :

- Le développement commercial et le renforcement des circuits à l'exportation.
- L'amélioration de la qualité pour mieux satisfaire la demande.



Graphique 16 : Le PO : répartition des mesures

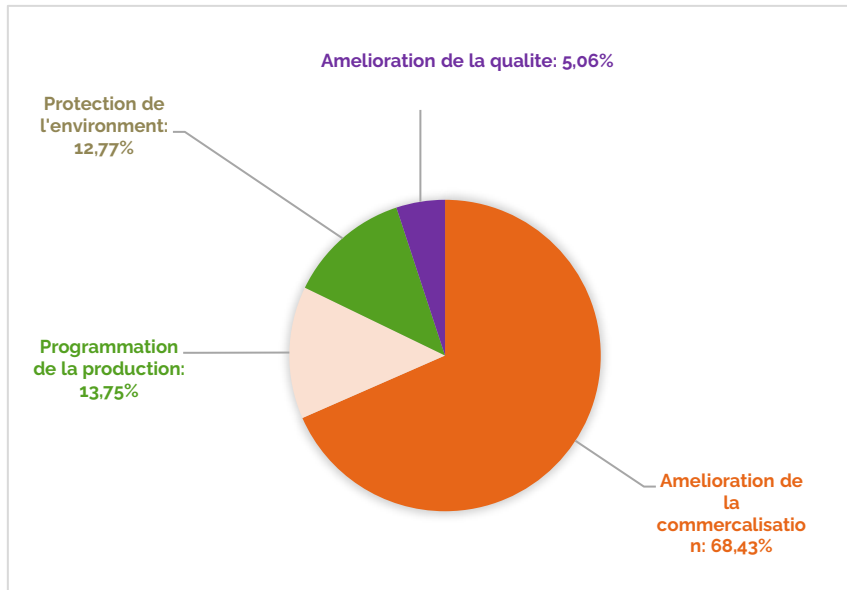
ASEPOP (OP)

Son statut: coopérative

Quels sont les acquis de l'OCM ?

Par rapport à la stratégie de l'OP, l'OCM a permis :

- L'amélioration de la commercialisation, la conquête de nouveaux marchés.
- Le renouvellement des plantations, nouvelles variétés.
- L'amélioration de la qualité.



Graphique 17 : Le PO : répartition des mesures

Au Portugal

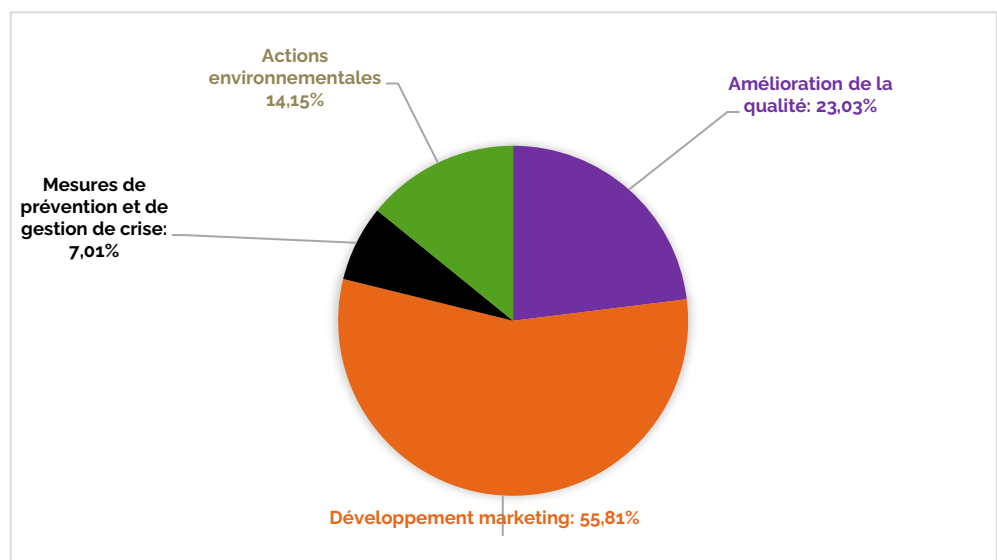
FRUTOESTE (OP)

Son statut : coopérative

Quels sont les acquis de l'OCM ?

L'OCM nous a permis :

- D'améliorer la qualité des produits.
- De renforcer le positionnement de l'OP sur le marché.



Graphique 18 : Le PO : répartition des mesures

Les OP prennent la parole

Nous leur avons posé la question suivante : en quoi l'OCM a été positive pour votre organisation de producteurs et pour vos adhérents ?

Voici leurs réponses :

Michel Gaignoux

Directeur de l'O.P. Coteaux Quercy (France)

« Pour moi l'O.C.M. Fruits et Légumes, c'est l'accompagnement financier indispensable pour une filière viable et pérenne. »

« Les Programmes Opérationnels ont permis d'améliorer les performances techniques, agronomiques ou environnementales des adhérents pour sauvegarder une agriculture locale rémunératrice. »

David Totel

Directeur des OP SA S.O.P.A. et SCA C.A.S.A.Y.

Directeur de la filiale SAS Kultive (France)

SOPA est une OP à statut de société spécialisée en concombre, poivron, betterave, carotte et légumes certifiés en agriculture biologique. CASAY est une coopérative spécialisée dans le concombre et la tomate.

Kultive est une filiale à plus de 90% de 3 OP, dont SOPA, CASAY (un bureau de vente orienté notamment sur la carotte, le concombre et les légumes certifiés en agriculture biologique) et Arterris (carotte et une gamme de légumes racines et de diversification).

« Pour nos OP, les Programmes Opérationnels ont été, sont et, nous l'espérons, seront encore un catalyseur de projets en commun. »

Brigitte Weiss

Directrice adjointe, responsable du PO (depuis 1997) de l'OP SCA Terryloire (France)

Terryloire est une coopérative spécialisée en pomme, poire, asperge et échalion. Elle est issue de la récente fusion de la Reinette Fruitière et de la CAFPAS.

« Pour moi, l'OP et le PO constituent un accompagnement de la production et de la mise en marché qui permet de faire face à l'accélération des évolutions et de rester dans la compétition. »

Jean-Maurice Foucher

Producteur de salades et de poireaux et président de l'OP Coopérative des Producteurs Légumiers de Doué-la-Fontaine « Rosée des Champs » (France)

La CPL est une coopérative légumière multi-produits, très orientée sur la 4ème gamme (produits prêts à consommer).

« Pour moi, le PO est un élément structurant de la filière. En incitant au regroupement, il permet de rester au top de l'innovation technique et environnementale ; c'est un accélérateur de projets. »

Michel Traineau

Producteur d'asperges, adhérent de l'OP Fleuron d'Anjou (France)

Fleuron d'Anjou est une coopérative maraichère qui travaille près d'une trentaine d'espèces de légumes et de petits fruits.

« Pour moi, le PO nous a aidé à nous restructurer et à développer nos productions. Il nous permet d'aller de l'avant sur le plan technique et, pour résumer, il nous permet d'exister aujourd'hui et demain. »

Pierrick Gauvin

Président de l'OP Terres de Saint Malo, membre de l'AOP CERAFEL (France)

« Les programmes opérationnels nous ont permis de développer et de conforter un axe stratégique de notre organisation, la promotion et la communication autour d'une marque commune à 6 coopératives : Prince de Bretagne. Avec ces outils, nous avons pu accentuer des campagnes de promotion et gagner en notoriété sur le territoire européen. Nos produits sont de cette façon mieux connus et reconnus. »

Gilbert Brouder

Président de l'OP UCPT, membre de l'AOP CERAFEL (France)

« Structurer une organisation commune sur un territoire est déjà compliqué mais la conserver voire la développer est un combat quotidien. L'OCM fruits et légumes permet aux AOP et OP, les clés de voûte de cette OCM, de concentrer l'offre des producteurs. C'est d'ailleurs bien une des prérogatives de base de cette OCM. Les programmes opérationnels permettent de soutenir diverses actions afin de nous aider à regrouper cette offre de fruits et légumes tout en développant divers moyens de mise en marché (amélioration de la connaissance de la production, développement de systèmes de vente, adaptation de l'offre à la demande,.....). La force de la production est bien le regroupement ! Une offre anarchique ne peut que nuire à nos productions déjà soumises à de nombreux aléas (climatiques, monétaires,....) »

Loredana Alberti

Présidente de l'OP Gbc Funghi delle terre di Romagna (Italie)

« Notre OP est spécialisée dans la production et la commercialisation de champignons cultivés, principalement Agaricus mais aussi Pleurotus, Agrocybe et Portobello. Nous opérons sur un marché de niche.

La possibilité de mettre en œuvre des programmes opérationnels cofinancés par l'UE, a permis d'allouer chaque année des ressources en vue:

- D'améliorer la qualité de nos productions: investir dans la chaîne du froid, essentielle au maintien de la qualité du produit;
- De former les producteurs compte tenu de la particularité du secteur qui exige des techniques très spécifiques;
- D'inciter à la concentration de l'offre et au partage des meilleures techniques d'emballage du produit;
- De diffuser des connaissances et la promotion de notre produit en créant CHAMPIGNONS ITALIENS, filiale créée par la volonté de GBC Champignons de Terre di Romagna et d'autres OP spécialistes du champignon cultivé. »

José Mariano López Galindo

Gérant de Parque Natural, S.Coop.And (Espagne)

« L'OCM des fruits et légumes est un outil pour tous les acteurs qui opèrent sur ce marché. Il permet de prévenir les déséquilibres qui se produisent sur le marché, et qui affectent le revenu des producteurs, L'OCM doit donner aux producteurs les outils nécessaires pour assurer la durabilité de leur métier. A cet effet l'OCM est une incitation, mais elle est de moins en moins attrayante en raison d'un carcan législatif excessif et du déséquilibre entre les « coûts/bénéfices ». La mise en place des organisations de producteurs a permis de donner accès aux producteurs à certains instruments financiers (programmes et fonds d'exploitation), et ainsi les aider à être plus structurés et professionnels et à produire avec une plus grande responsabilité sociale.

Après 20 ans d'action de l'OP et grâce à ces instruments financiers nous avons réussi à fournir aux producteurs les équipements et une organisation forte qui leur permettent d'être viables dans un équilibre de marché de plus en plus concurrentiel . »

Jorge Silva Torres

Gérant de Cabasc, S.Coop.And. (Groupe intégré Unica S.Coop.And coopérative) (Espagne)

« L'action de l'OP a contribué à l'avancement de la production almérienne. Elle a permis :

- Une meilleure normalisation des produits,
- D'innover et d'améliorer la culture avec un contrôle intégré
- L'amélioration des investissements des structures pour l'avenir
- Une concentration plus élevée de l'offre de ses adhérents . »

Nestor J. Sánchez

Gérant d'Indasol, S.A.T (Espagne)

« Pour moi, les programmes opérationnels ont permis l'innovation et la modernisation des serres d'Almeria et des techniques de production. Ils ont permis d'améliorer la qualité et le service de nos produits à nos clients et aux agriculteurs. Tout cela fait que le champ almérien se situe à l'avant-garde et le secteur des fruits et légumes est en continuelle amélioration.»

Juan Segura Morales

Président de Coprohnijar, S.Coop.And (Espagne)

« Pour moi, les programmes opérationnels sont un outil efficace pour les agriculteurs appartenant à l'OP, ils peuvent aider à relever les défis qui sans eux seraient plus difficiles à affronter.»

Francisco Salvador Belmonte Méndez

Président de Biosabor, S.A.T. (Espagne)

« Pour moi, les programmes opérationnels sont le moteur pour l'amélioration structurelle des installations agricoles de la production almérienne. »

ACTEL/ SCCL, Catalogne, Espagne

Les fonds opérationnels attribués à notre Organisation de producteurs par le biais de Programmes opérationnels pluriannuels sont un instrument important pour l'adaptation aux changements de la demande des marchés et un outil d'impulsion pour l'amélioration de procédés de production, tant pour les activités de production que de confection et commercialisation des produits de l'OP. Pour les membres de l'OP fruits et légumes Actel, SCCL, ces fonds ont permis d'adapter la production aux exigences des marchés, tant au niveau des variétés que des conditionnements exigés par les clients de toute l'Europe.

Pour ce qui concerne les besoins d'évolution du cadre réglementaire, Actel propose deux axes de travail :

Tout d'abord, et principalement, le but est d'atteindre une plus grande sécurité juridique dans l'interprétation des règles et de leur application. La diversité des agents des services qui élaborent les normes (Commission européenne, administrations nationales et régionales-ainsi que du MAPAMA-FEGA), qui les interprètent et les sanctionnent, génèrent un état d'incertitude constante pour l'OPFH (OP Fruits et Légumes) et bloquent les décisions économiques spécifiques à moyen et long terme. Par conséquent, les critères de contrôle et d'audit doivent être unifiés par la Commission européenne.

La deuxième ligne du travail devrait être l'amélioration des mécanismes de gestion des crises. Cela implique non seulement une amélioration des indemnités de retraits, mais plus globalement la mise en place d'un système plus large qui permette à l'OPFH de s'engager sur des décisions à long terme. Une option serait l'amélioration des systèmes d'information en temps réel pour les marchés de produits frais, en profitant des outils technologiques actuels, et aussi des prix au stade départ, du commerce de gros et de destination. La transparence sur les marchés est essentielle pour améliorer la compétitivité et pour prédire l'évolution du marché permettant par conséquent, une anticipation dans les décisions pour la production (à moyen et long terme) et au niveau commercial (court terme).

COOPERATIVE SANT DOMENECH, Catalogne, Espagne

Nombre d'OPs : 592

Les fonds opérationnels, matérialisés par le financement des programmes opérationnels mis en œuvre par l'OP, ont représenté pour notre organisation de producteurs un instrument financier très important pour atteindre les objectifs sociaux correspondant aux critères du règlement (CE) 543/2011 et 1308/2013. Ils peuvent se résumer essentiellement autour de deux axes : l'amélioration des revenus agricoles et le respect et l'amélioration de l'environnement, en ce qui concerne les systèmes de culture, ainsi que de la gestion des matériaux utilisés.

Pour ce qui concerne les propositions d'amélioration, il serait nécessaire de définir des critères européens clairs pour les actions éligibles par le biais de programmes opérationnels afin d'éviter les corrections éventuelles dans les contrôles à posteriori. En effet les critères et la documentation requis ne sont pas toujours homogènes provoquant ainsi des difficultés.

L'OCM a permis d'une manière générale :

- D'investir dans des stations fruitières et légumières:(stockage, tri, emballage) optimisant ainsi les coûts de production.
- D'investir dans des actions environnementales dans les plans opérationnels.
- De renouveler les vergers pour mieux ajuster l'offre aux exigences du marché.
- D'investir dans la R & I les nouvelles variétés - variétés résistantes.
- De développer le marketing et la communication.

Encore mieux concentrer l'offre

L'organisation économique de la production s'est structurée au fil des ans, mais elle a encore plusieurs limites. En particulier, son pouvoir de négociation avec son aval reste trop faible au regard de la compétition internationale à laquelle elle se trouve confrontée.

Les OP doivent maintenir et renforcer le dialogue avec la grande distribution organisée (GDO), mais pour cela elles doivent continuer d'innover dans tous les domaines (offre variétale, présentation des produits, etc.) et mettre davantage l'accent sur les atouts santé et la spécificités des territoires.

Des regroupements doivent continuer de se développer pour mieux concentrer l'offre (fusions, AOP nationales et transnationales, filiales commerciales, etc.).

Les améliorations proposées :

- **Mieux soutenir le processus de concentration de l'offre** par l'introduction d'un gradient progressif d'aide dans le cadre des PO en fonction du niveau de services (exemples : internationalisation, gestion des risques) et d'intégration commerciale apportés par l'OP à ses adhérents (possibilité d'aider par exemple à 2,5 % des OP qui n'assurent que l'appui technique et environnemental, jusqu'à 6,5% pour des AOP commerciales).
- **Les AOP jouent un rôle central dans le processus de concentration de l'offre**: ouvrir la possibilité d'apporter le soutien européen au niveau de l'AOP et non pas au niveau de l'OP, renforcement du rôle des AOP, simplification administrative, ce qui suppose une meilleure définition du rôle et des responsabilités des Etats membres. Les Etats membres peuvent définir une stratégie permettant de clarifier le rôle des AOP dans les accords de partenariats.
- Il est important d'avoir une reconnaissance claire du rôle stratégique des AOP comme pôles de regroupement pour la croissance du secteur et par conséquent la possibilité de présenter un programme opérationnel unitaire.
- La reconnaissance, l'administration et le contrôle des **AOP transnationales** doivent être assurés directement par la Commission européenne afin de lever les freins administratifs et financiers.

Une aide spécifique pour le développement de la production biologique

La production biologique a connu au cours des dernières années une expansion considérable tant en termes de superficies agricoles impliquées que de l'intérêt croissant des consommateurs.

Cette tendance positive concerne tous les Etats membres avec des taux de croissance différents.

Outre les aspects sociaux propres à ce système de culture, le développement de la production biologique représente une réelle opportunité commerciale et une valorisation pour la production et pour le revenu des producteurs engagés.

Les OP dans leur programme opérationnel sont appelées à atteindre des objectifs environnementaux précis, tels que la sauvegarde, la protection et l'amélioration de l'environnement, la protection de la biodiversité et de la santé humaine, et l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, en particulier l'eau et le sol.

Le développement de la production biologique se situe sur un créneau porteur mais, à l'heure actuelle, il n'est que partiellement atteint.

L'actuelle réglementation de l'OCM fruits et légumes a prévu une aide de 60% pour les actions de l'agriculture biologique (Règlement (CE) 1308/2013 article 34 point 3 alinéa C) mais toujours dans le cadre du plafond de 4,1% de la valeur de la production commercialisée. Cet état de fait est pénalisant pour le développement de l'agriculture biologique dans le cadre des programmes opérationnels.

Pour cela, nous demandons une augmentation effective de l'aide européenne sur le modèle de la prévention et de la gestion de crise : une aide additionnelle de 0,1% de la valeur de la production commercialisée pour la mise en œuvre des actions d'information et de communication vers les consommateurs ainsi que de recherche et d'expérimentation. Cela permettrait d'augmenter la valeur ajoutée pour la production primaire et de réduire la variabilité des résultats économiques pour les exploitations.

Une gestion de crises plus efficace

- **Il est nécessaire d'élargir la gamme des possibilités d'interventions**, par exemple : les assurances crédit/le fonds de mutualisation/la promotion, etc.
- **Et d'adapter le fonds de mutualisation** des OP pour soutenir les prix en cas de crise avérée.
- Dans le but de renforcer le sociétariat des producteurs des OP/AOP, donner la possibilité d'inscrire dans les fonds opérationnels la création d'un fonds de mutualisation. Il doit permettre d'intervenir en compensation des pertes de revenu des producteurs dans les situations de marchés défavorables, non limité aux coûts administratifs mais permettant l'approvisionnement du fonds en compensation des indemnités versées aux producteurs.

Il permettrait de couvrir :

- Les assurances crédit,
 - Les compensations versées aux producteurs,
 - Les projets d'internationalisation.
- **Il faut aussi élargir l'éligibilité des actions de promotion** ; les propositions faites dans le cadre du règlement Omnibus nous paraissent à cet égard importantes.

Les actions qualité, recherche et environnement

La notion de surcoût ne fonctionne pas, notamment pour les actions environnementales : **l'intégralité des coûts doit être prise en compte.**

Le secteur a besoin **d'une recherche et et d'une innovation technique et organisationnelle plus dynamique** et dans un cadre mieux adapté et plus incitatif.

La transparence du marché

La transparence du marché doit être améliorée par une prise en compte, dans les actions éligibles, des observatoires de la production et des marchés.

Les méthodes de contrôle et d'audits

Elles doivent être simplifiées et sécurisées par :

- L'évaluation et le contrôle du PO au niveau du concept et de la stratégie et non pas au niveau des coûts proposés.
- La définition de règles qui tiennent compte du caractère collectif de l'OP et non des critères retenus pour le FEADER.
- La mise en place de contrôles qui prennent en compte les résultats des contrôles antérieurs sur la base d'une analyse de risques (contrôles allégés).
- La définition d'une proportionnalité des sanctions en fonction du niveau de gravité des manquements.

CONCLUSION DE JEAN-LOUIS MOULON, VICE-PRESIDENT DE L'AREFLH

Les producteurs de fruits et légumes européens, faut-il le rappeler, sont depuis longtemps en prise directe avec un marché globalisé et de plus en plus concurrentiel.

Ils doivent faire face à des compétiteurs redoutables qui bénéficient de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux.

L'Union européenne est le premier importateur mondial de fruits et légumes et sa balance commerciale reste très déséquilibrée.

Le défi majeur pour les producteurs est celui de leur compétitivité et du rapport de force avec l'aval, la grande distribution organisée.

L'OCM représente pour eux un outil puissant de progrès technique, économique et commercial qui les soutient dans leurs efforts de renforcement de leur position économique et commerciale, d'adaptation à la demande des marchés internationaux et de pérennisation d'une production respectueuse de l'environnement.

Ce livre blanc dresse un bilan positif de l'OCM non seulement pour les producteurs mais aussi pour le secteur tout entier.

En effet, c'est par une action collective au travers des organisations de producteurs et de leurs associations que ces défis peuvent et pourront être relevés.

Au nom du Collège des producteurs que je préside j'apporte mon entier soutien à cette politique qui est et qui reste indispensable, moderne, et novatrice.

Jean-Louis Moulon
Producteurs de Fruits
Président d'IDfel (France)
Président du Collège des Producteurs

ANNEXES

Nous avons choisi de prendre pour exemple une à deux OP dans chaque Etat membre dans lesquels se situent les régions qui composent l'AREFLH,

Notre objectif est d'illustrer, par des cas concrets, le rôle central des OP et AOP pour la dynamique de la filière européenne.

- *Quel est leur poids économique et social ?*
- *Quels sont les services rendus aux adhérents ?*
- *Quelles sont les actions du programme opérationnel ?*

En Belgique

LAVA CBVA (AOP)

Son statut: coopérative

Elle regroupe 5 Organisations de Producteurs : Belorta, Reo Veiling, Hoogstraten Veiling, LTV, CLTV

pour un chiffre d'affaire de 796.290.314 €

Les actions du programme opérationnel :

Contrôle de l'apport	3 301 552 € 4,4%
Commerce	18 452 762 € 25,1%
Recherche	23 123 940 € 31,3%
Conseil technique aux producteurs	3 781 702 € 5,1%
Gestion de crise	4 236 050 € 5,8 %
Actions environnementales	3 799 056 € 5,1%
Qualité	16 223 017€ 22,0%
Autres actions	898 785 € 1,2 %

En Italie

L'OP dell'Alto Adige

Son statut: coopérative agricole

Le nombre de producteurs adhérents est de : 6 558

Le programme opérationnel :

Durée du programme opérationnel	2014-2017
Valeur du programme opérationnel	53 367 798,21 €
Valeur de la production commercialisée (2016)	596 132 134,89 €
% FO/VPC	9,01%

Les actions du programme opérationnel :

Elles couvrent les domaines suivants :

- Au niveau de la production :
Par une convention avec le Centre de Conseil du Haut Adige : introduction de nouvelles variétés, détermination des royalties, achat de matériel de pépinières, mise en place d'un consortium de rénovation variétale.
Une assistance technique à la récolte et pour la conservation est à la disposition des adhérents.
- Au niveau de la qualité avec un objectif d'amélioration
Service de contrôle de la qualité :
Contrôle de la qualité au niveau de l'emballage, de la conservation et de l'expédition, (cahiers des charges qualité, coûts des personnels chargés du contrôle).
- Pour ce qui concerne les mesures environnementales :
Service qualité pour les produits biologiques, promotion de la production intégrée
Application des itinéraires techniques de production alternatifs et écologiques
Promotion des produits sains : avec un management sur la base des analyses de résidus.
- Au niveau de la commercialisation :
Recherche de nouveaux marchés et études consommateurs
Actions de marketing
Publicité générique et publicité pour des actions collectives et individuelles.
- Les autres actions sont les suivantes :
 - L'automatisation et la rationalisation des processus internes de traçabilité de la ferme à la commercialisation.
 - L'optimisation des installations de travail, d'expédition, d'administration et de vente.
 - L'optimisation des installations d'emballage et de conservation.
 - L'amélioration du tri qualitatif : installations et équipements qui garantissent un meilleur rendement et une économie de coûts.
 - L'optimisation de l'emballage : installations et équipements garantissant un meilleur rendement et une économie de coûts.
 - L'optimisation des transports au niveau des exploitations (chariots élévateurs, robots...).

Actions	valeur (x1000 €)
Amélioration de la commercialisation	6 457

Planification de la production	2 780
Amélioration et sauvegarde de la qualité	3 616
Actions environnementales pour les exploitations	2 444
Optimisation de la conservation	6 407
Optimisation de l'emballage	5 799
Augmentation du parc de palloxe de récolte	2 139
Promotion de la production intégrée	6 069

APO CONERPO

Son statut : coopérative agricole

Elle s'appuie sur des filiales

La valeur de la production commercialisée est de : 472 180 896,43 € (2015)

La facturation totale est de : 663 925 344,37 €

Le nombre d'adhérents est de : 6 249

Les services rendus aux adhérents :

- La planification de la production et la mise en œuvre des techniques les plus avancées pour améliorer la qualité et favoriser une production respectueuse de l'environnement.
- L'amélioration de la qualité : appui technique aux producteurs, développement des techniques innovatrices en matière de stockage et de conditionnement, certifications de qualité, mise en œuvre de la traçabilité depuis la parcelle de production.
- Les actions environnementales : production intégrée, confusion sexuelle, utilisation des organismes utiles, maintien de la biodiversité, utilisation des plantes greffées.
- La commercialisation : l'OP commercialise directement les produits destinés à l'industrie de transformation et pour le marché du frais, via les filiales vers les principaux canaux de la grande distribution et les marchés traditionnels. Pour la poire, APOCONERPO est membre d'OPERA, de BRIO pour la production biologique et de Valfrutta Fresco pour les produits de qualité premium.

Les actions du programme opérationnel :

Durée du programme opérationnel	2015/2019
Valeur du PO	42 457 043,54 €
Valeur de la production commercialisée	475 377 775,74 €
% de la VPC	8,98%
Planification de la production	7 806 557 €
Amélioration de la qualité	19 066 177 €
Amélioration de la commercialisation	4 205 538 €
Discipline environnementale	7 722 704 €
Prévention de crise et retraits	3 476 066 €

La SARL POM'EVASION (OP)

Son statut : Société à responsabilité limitée (SARL)

Pom'Evasion s'appuie sur des filiales : Select Fruits (export), Transfofruit (industrie), Loire Allia (variété club), Nova (recherche variétale), Pomalia (variété club), Fruitenz (variété club).

La valeur de la production commercialisée est de : 21 896 000 €

Le chiffre d'affaires total est de : 31 227 000 €

L'activité totale (y compris les services) est de : 33 252 000 €

Les services rendus aux adhérents :

- Un service technique commun pour les techniques de culture (technicien verger en prestation externe).
- L'appui à l'amélioration de la qualité : certification, référencement client.
- La diffusion des techniques respectueuses de l'environnement: dossiers techniques avec des prestataires spécialisés.
- Une meilleure organisation de la commercialisation.
- Un groupage d'emballages,et une informatique commune.

Le programme opérationnel :

Période du programme opérationnel	2017/2021
Valeur de la production commercialisée (FO 2016)	23 320 375 €
Planification de la production	248 130 €
Amélioration et maintien de la qualité	846 578,16 €
Actions environnementales	383 203,79 €
Amélioration de la commercialisation	395 592,84 €
Autres	56 441,15 €
Montant du fonds opérationnel 2016	1 929 945,94 €

AGRISUD (OP)

Son statut juridique : S.A.S (Société par action simplifiée)

Elle dispose d'une filiale commerciale : SAS Rougeline

Activité	valeur (x1000€)
Chiffre d'affaires total fruits et légumes	33 642
dont valeur de la production commercialisée	-
Ventes d'intrants	579
Services	4 255
Autres	
Total	38 476

Les services rendus aux adhérents :

Techniques de culture	conseil technique sur le maintien de la culture en sol et hors sol
Amélioration de la qualité	mise en place des cahiers de charges de Rougeline et des certifications, développement de nouvelles variétés gustatives
Environnement	conseils techniques pour la lutte intégrée et autres certifications prestations de service pour le recyclage des substrats de cultures, des plastiques et pour la récupération des emballages vides
Commercialisation	calendrier prévisionnel de production en partenariat entre les producteurs et le bureau commercial pour répondre à la demande des clients
Autres	commission variétale et commerciale, cellule de veille phytosanitaire, développement d'un progiciel de gestion intégrée pour coordonner l'ensemble des activités de l'entreprise (production, approvisionnement, commerce..)

Les actions du programme opérationnel :

Mesures	Montant (x1000€)
Systèmes de conduite et de taille	394
Agréage, contrôle de la qualité	373
Lutte biologique	339
Utilisation de plants greffés pour réduire l'usage de produits chimiques	250
Obtention ou maintien de démarches de qualité reconnues	179
Promotion et communication prévention et gestion de crise	171
Formation et appui technique	161
Serres et abris	138

Amélioration pollinisation pour la qualité des productions	105
Tri, stockage, conditionnement, transport, réception, matériel de préparation et de 1 ^{ère} transformation	104

En Espagne

VICASOL, S COOP. AND (OP)

Son statut : coopérative

L'activité de VICASOL : campagne 2014/2015

	valeur (x1000 €)
Chiffre d'affaires total de fruits et légumes	166 556
Valeur de la Production Commercialisée	159 299
Vente d'intrants	16 454
Services	
Autres	62
TOTAL	183 072

Les services rendus aux adhérents :

Techniques de culture	Service d'appui technique aux producteurs
Amélioration de la qualité	Service technique au champ et laboratoire d'analyses
Environnement	Service technique
Commercialisation	Bureau commercial
Autres	Service de conseil social et fiscal Service de conseil pour les aides de l'OCM

Les actions du programme opérationnel :

La période du programme opérationnel en cours: 2014/2018

	2016	2017
Le montant du programme opérationnel	11.933.218.16 €	14.024.477.96 €
La valeur de la production commercialisée de référence	139.178.084.41€	159.299.035.51 €
Le pourcentage du FO sur la VPC	8,6%	8,8%

Les actions du programme opérationnel :

Actions	valeur (x1 000€) PO 2016	valeur (x1 000€) PO 2017
Infrastructures des exploitations agricoles	3 064	3 078
Matériels pour les exploitations agricoles	176	242
Equipements de laboratoire	311	0
Personnel pour l'amélioration et la maintien de la qualité	827	877
Construction de la station de stockage et d'emballage	0	4 650
Machines et équipements pour la station	2 597	480
Emballages et palox au champ	190	0
Retraits et distribution gratuite	520	775
Plants greffés pour la réduction de l'usage des produits chimiques	624	1 045
Production intégrée	3 203	2 282
Charges générales	180	180
TOTAL	11 933	14 024

OPFH de Catalogne

Son statut : coopérative agricole

L'activité de l'OPFH:

Activité	valeur (x1000 €)
Chiffre d'affaires	31 836
Valeur de la production commercialisée	30 373
Ventes d'intrants	-
Services	102
Autres	104

Les services rendus aux adhérents :

Techniques de culture	Service de conseil technique aux adhérents : préparation du terrain, plantation, fertilisation, irrigation, taille, éclaircissage, régulateurs de croissance
Amélioration de la qualité	Cahier de charges de qualité (degré Brix) par variété, prélèvement d'échantillons pour décider de la date de récolte, analyses de résidus phytosanitaires, maintien de la couverture végétale, contrôle des maladies, préservation de la faune et de la flore
Actions	Conseil technique (maintien de la qualité des sols, élimination des déchets de taille, des plastiques, des emballages de produits)

environnementales	phytosanitaires)
Positionnement commercial	Ouverture de nouveaux marchés à l'exportation, planification de la commercialisation en fonction du calendrier de récolte
Autres	Développement de nouvelles variétés de fruits à noyaux et à pépins

Les actions du programme opérationnel :

Actions	Valeur (x1000 €)
Maintien et amélioration de la qualité	359,03
Développement commercial	1 534,07
Recherche et expérimentation	47,50
Prévention et gestion de crise	132,43
Environnement	75,45
Autres	46,08

SAT Agricola PERICHAN (OP)

Son statut : société agraire de transformation

L'activité économique (2016) :

Activité	valeur (x 1000 €)
Chiffre d'affaires	91 863,59
Valeur de la production commercialisée	52 986,67
Vente d'intrants	545,53
Services	80,08
Autres	0,00
TOTAL	92 489,20

Les services rendus aux adhérents :

Type de services	Description
Techniques de culture	Le service technique de l'OP fixe les lignes directrices de la production que doivent mettre en œuvre les adhérents dans le but d'obtenir une production homogène.
Amélioration de la qualité	L'OP définit les critères de qualité des produits de manière à offrir un produit homogène et correspondant aux attentes des acheteurs et qui puisse se démarquer sur le marchés.
Mesures environnementales	L'OP assure la programmation des cultures et par conséquent établit les obligations

	environnementales telles que l'utilisation des plants greffés de tomate, etc.
Action commerciale	Le service commercial de l'OP assure la gestion de la clientèle, négocie les contrats , organise les programmes de livraison, la logistique et les encaissements.
Autres	L'OP se charge de la négociation des protocoles et certifications de qualité pour l'ensemble des adhérents de façon à ce que les produits livrés aux clients soient de qualité homogène, bien que provenant d'exploitations et de terroirs différents.

Le Programme opérationnel :

Période du programme opérationnel en cours	2014-2018
Valeur totale du programme opérationnel	4 587 355,54 €
Valeur de la production commercialisée de référence pour le PO de 2016	57 615 981,22 €
Pourcentage du PO sur la VPC	7,96%

Les actions du programme opérationnel :

Actions	Valeur (x1000€)
Planification de la production	3 140,31
Maintien et amélioration de la qualité	171,09
Amélioration de la commercialisation	207,79
Mesures environnementales	976,42

En Grèce

ASEPOP (OP)

Son statut: coopérative

Le nombre de producteurs adhérents est de : 260

L'activité de l'OP :

Activité	Montant (x 1000 €)
Chiffres d'affaires total Fruits et Légumes	7 617
Dont valeur de production commercialisée	7 617
Vente d'intrants	-
Services	-

Autres	-
TOTAL	7 617

Les services rendus aux adhérents :

Services	Description
Techniques de culture	Mise en place des nouvelles techniques pour améliorer la production
Amélioration de la qualité	Nouvelles variétés, méthodes de triage, irrigation
Actions environnementales	Mesures pour protéger l' environnement

Les actions du programme opérationnel

Montant du Fonds Opérationnel 2016	470 690,71 €
Montant de la valeur de la production commercialisée de référence (pour le FO 2016)	6 892 609,35€
Pourcentage du FO sur la VPC	6,83%

Principales actions du PO

Actions	Montant (x1000€)
Amélioration de la commercialisation	322,1
Programmation de la production	64,7
Protection de l'environnement	60,1
Amélioration de la qualité	23,8

Au Portugal

FRUTOESTE (OP)

Son statut : coopérative

L'activité de l'OP :

Activité	valeur (x1000€) 2015
Chiffre d'affaires	4 571
Valeur de la production commercialisée	4 263

Les services rendus aux adhérents :

Les services	description
Technique de culture	assistance à la production intégrée
Amélioration de la qualité	contrôle qualitatif des fruits
Environnement	assistance à la production intégrée

Le programme opérationnel :

La période de référence : 2014/2017

La valeur du fonds opérationnel : 425 052,36 €

Le volume de la production commercialisée : 8 898 032,08 kg

Les actions du programme opérationnel :

Actions	valeur (x1000 €)
Amélioration de la qualité	97,906
Développement marketing	237,23
Mesures de prévention et de gestion de crise	29,775
Actions environnementales	60,14

PRESENTATION DE L'AREFLH



L'Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles représente la voix des régions productrices de fruits et légumes et d'horticulture et de leurs organisations de producteurs en Europe.

La spécificité de l'AREFLH, qui fait sa force, réside dans sa structure originale. Elle est composée de deux Collèges : le Collège des Régions et le Collège des Producteurs. La complémentarité de ces deux collèges permet de favoriser un travail conjoint et des positions communes entre régions et représentants des producteurs.

Nos objectifs

L'AREFLH a pour but de **représenter et défendre les intérêts économiques et sociaux des régions et des producteurs** de fruits et légumes auprès des instances européennes.

Elle est une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, dont l'objectif est de **favoriser les partenariats et les actions communes** entre les régions et les organisations professionnelles.

Au travers des politiques européennes de l'OCM fruits et légumes, de la promotion, de la recherche & innovation et du développement territorial, l'AREFLH contribue activement au **soutien des productions et des économies régionales**.

Les thématiques prioritaires:

- **La PAC et l'OCM Fruits & Légumes,**

essentiels pour le progrès technique et économique des productions de fruits et légumes européennes confrontées à une concurrence mondialisée (9,2% de la valeur de la production des Organisations de Producteurs sont investis chaque année dans le cadre de l'OCM).

- **La Recherche & l'Innovation,**

qui doit répondre aux besoins des producteurs, et contribuer à promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

- **La Promotion et l'éducation alimentaire ,**

pour lutter contre la stagnation de la consommation de fruits et légumes frais en Europe.

Groupes de travail et Commissions:

- Le Groupe d'Experts OCM :
- La Commission 'Promotion et marchés' :
- La Task Force 'Recherche et Innovation'
- Le Comité des directeurs des Associations d'Organisations de Producteurs :
- Le groupe de travail Fleurs et Plantes

Ces commissions et groupes de travail proposent au Conseil d'Administration et au Bureau de l'AREFLH des axes de travail et des documents de position à défendre à Bruxelles.

REMERCIEMENTS

Ce document a été produit conjointement par le Collège des Producteurs, composé des 23 AOP et OP membres de l'AREFLH et par le groupe d'experts de l'OCM, sous l'autorité du Conseil d'Administration présidé par :

Mme Simona Caselli, Présidente de l'AREFLH, Assesseur de l'Agriculture de la Région Emilie Romagne.

Avec la contribution active de M. Jean Louis Moulon, Vice-Président, Président du Collège des producteurs, Président d'IDFel

Groupe de travail du Livre Blanc

Maritxu Harlouchet, COEXPHAL, Espagne

Karine Oswald-Poulet, IDFel, France

Lisa Martini, FINAF, Italie

Marco Cestaro, région Emilie-Romagne, Italie

Maarten De Moor, Lava, Belgique

Jacques Dasque, AREFLH

Groupe d'expert OCM

Alexandra Diogo, FNOP, Portugal

Maiwenn Bullier, CERAFEL France

Merce Gispert, AFRUCAT, Espagne

Christine Schmitt, Fédération des Fruits et Légumes d'Occitanie, France

André Graglia, Apfelso, France

Alessandro Piva, CIO, Italie

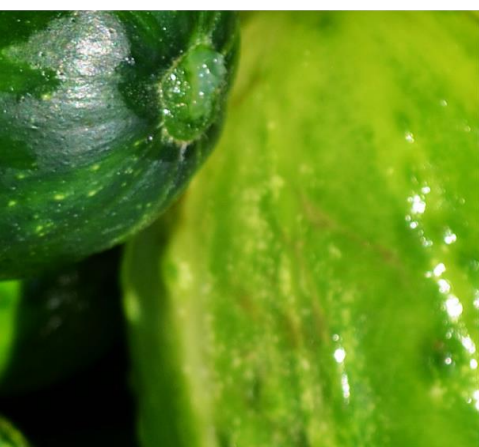
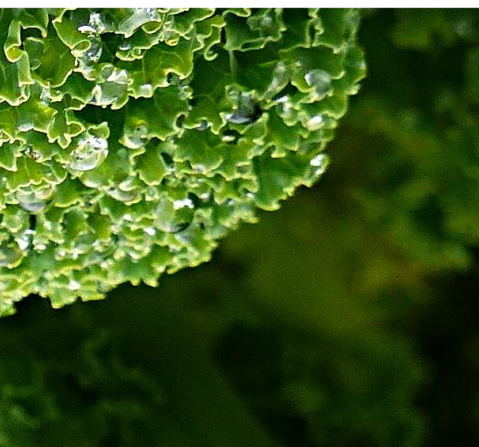
Ibrahim Saadeh, Pempacorer, Italie


Secrétariat AREFLH


Pauline Panegos

Laetitia Forget

Andrea Tivoli



 A.R.E.F.L.H.
37, Rue du Général de
Larminat
33000 Bordeaux, France

 00.33.5.56.48.88.48

 contact@areflh.org

 www.areflh.org

 [@areflh](https://twitter.com/areflh)